

# Minorités et construction nationale

8°  
Y  
54  
(303)



## MINORITÉS ET CONSTRUCTION NATIONALE EN TURQUIE

Françoise ROLLAN<sup>1</sup>

« *Türkiy'ede yetmişiki buçuk millet var* »<sup>2</sup>  
« *En Turquie, il y a 72,5 nationalités* »

La Turquie moderne a été créée au lendemain de l'effondrement de l'Empire ottoman, à la suite de la reconquête de l'Anatolie menée par Mustafa Kemal (dit Atatürk) contre les Alliés qui, au Traité de Sèvres (1920), s'étaient partagés les restes de l'Empire. Sa victoire lui a permis de renégocier le Traité de Sèvres et d'imposer aux Alliés, au traité de Lausanne en 1923, les limites de la Turquie actuelle. L'Anatolie avait accueilli, au cours des cinq siècles de l'Empire, une multitude de populations turcophones et non turcophones, musulmanes et non musulmanes. D'autres populations comme les Kurdes (musulmans sunnites ou *alevi*) ou les Assyro-chaldéens (chrétiens) étaient des autochtones qui vivaient au sud-est de l'Anatolie. Entre 1771 et 1989, on estime qu'environ 7 850 000 immigrants, originaires de Crimée, du Caucase Nord, d'Azerbaïdjan, de Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Chypre, du Turkestan oriental et d'Afghanistan, se sont fixés en Turquie. Ce sont ces populations qui ont constitué, avec les Turcs, la République Turque. S'agissait-il de minorités? Sans aucun doute, mais pour les Ottomans, au moins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot « minorité », *ekalliyyet*, n'avait alors aucun sens<sup>3</sup>. Ce n'est qu'au traité de Lausanne (1923) que le terme prit le sens qu'il a aujourd'hui. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Osman Nuri Paşa, *vali* (gouverneur)

---

1. Françoise Rollan, UMR 6588 MITI, équipe TIDE, CNRS, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 10 Esplanade des Antilles, Domaine Universitaire, 33607 Pessac cedex, France; Tél.: +33 556 84 68 27; Fax: +33 556 84 45 61; e-mail: Françoise.Rollan@msha.fr

2. Peter Alford Andrews (ed.), 1989, p. 18.

3. Selim Deringil, 1998, p. 217. Aujourd'hui, le terme employé est *azınlık*.

de l'Arabie<sup>4</sup> déclarait que les Turcs devaient être la fondation de la nation musulmane ottomane alors que les « autres musulmans », c'est-à-dire les Arabes, les Kurdes, les Albanais, etc. ne seraient jamais que le soutien donc des éléments auxiliaires<sup>5</sup>. Le principal but des Ottomans devait être de créer un noyau de population fiable qui serait imprégnée de l'idéologie « correcte ». Cet objectif ne pouvait être atteint que par la création d'une école primaire par village. L'enseignement serait donné en turc par des professeurs turcs uniquement avec interdiction d'employer des enseignants grecs, serbes ou roumains<sup>6</sup>. L'idée de créer une majorité fiable était donc déjà en germe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il n'est pas possible de gommer les effets de cinq siècles d'histoire. Il est indéniable que les territoires et les identités (les réactions, les mentalités et les régionalismes) de la Turquie actuelle ont été façonnés au cours de la longue période de cohabitation avec des minorités et nationalités si diverses qui composaient l'Empire<sup>7</sup>. Par ailleurs les quarante années qui ont précédé la Première Guerre mondiale ont été le théâtre de graves désordres (guerres qui ont entraîné la perte de 83 % des territoires européens et de 69 % de ses populations, révoltes et terrorismes en Macédoine, Thrace et Anatolie orientale), qui ont encore accru les pertes de sujets ottomans musulmans et chrétiens<sup>8</sup>. Cependant, si le total de la population est resté stable durant cette période<sup>9</sup>, la composition ethnique a changé. Elle est devenue plus homogène du point de vue religieux.

Dans un premier temps, nous verrons comment était organisée la société ottomane pluriethnique et pluri-communautaire, et dans laquelle le concept de nationalité n'existait pas, les différences étant basées seulement sur l'appartenance religieuse. Dans un deuxième temps, nous examinerons les mouvements de population qui ont eu lieu au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle et ont profondément modifié l'équilibre qui existait entre les différentes populations de l'Empire au sens religieux. Ces mouvements ont conduit le pouvoir central à organiser des recensements de population afin de connaître de quelles forces il pouvait disposer pour lutter contre les ennemis de l'Empire. C'est ce que nous essaierons de montrer en examinant cette diversité et en essayant de cartographier la répartition de ces minorités à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui n'a jamais été fait. Pour

4. L'Arabie faisait partie de l'Empire ottoman depuis les débuts du XVI<sup>e</sup> siècle. Le Hedjaz est conquis en 1517, La Mecque en 1538 et Aden et le Yemen en 1547. La création de la Turquie au traité de Lausanne en 1923, signe pour les Turcs la perte définitive de tous les territoires arabes.

5. Selim Deringil, 1998, p. 220.

6. Selim Deringil, 1998, p. 221.

7. Cem Behar, 1996.

8. Stanford J. Shaw, 1980, p. 192-193 ; Daniel Panzac, 1988, p. 45-67.

9. Stanford J. Shaw, 1980, p. 192.

cela nous appuierons sur la publication des derniers recensements de l'Empire<sup>10</sup>.

Comment s'est faite l'intégration des minorités et nationalités qui composaient l'Empire et plus spécialement sur le territoire de ce qui allait devenir la Turquie ? Et comment ces minorités ont-elles participé à la construction de l'État-nation (sur le modèle occidental) voulu par Atatürk ? Ces minorités n'ont-elles pas aussi contribué à forger le nationalisme turc, tel Yusuf Akçura, un tatar émigré dans l'Empire ottoman ? Ce sera l'objet de la quatrième partie. Dans la cinquième partie, nous essaierons d'apporter quelques réponses aux questions qui se posent. La « communauté imaginée » turque, au sens de Benedict Anderson<sup>11</sup>, existe-t-elle vraiment aujourd'hui ? Quelle est la situation de nos jours ? L'œuvre d'Atatürk est-elle totalement réalisée ?

## DE L'EMPIRE OTTOMAN MULTI-ETHNIQUE À L'ÉTAT-NATION TURC

L'étendue de l'Empire ottoman impliquait une multitude ethnique, linguistique et religieuse. Le succès de l'Empire est d'avoir su gérer pendant plusieurs siècles des territoires sur lesquels cohabitaient des populations si différentes et en relativement bonne entente. Ce qui fait dire à Roderic H. Davison que l'Empire ottoman était un cocon<sup>12</sup>. Mais ce cocon a été détruit par les assauts répétés de l'expansion coloniale européenne affirme Georges Corm<sup>13</sup>.

L'étude des minorités et des nationalités, dans l'Empire ottoman et plus particulièrement en Turquie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, se révèle riche en enseignement. L'afflux de populations d'origines diverses, à la fin de l'Empire, conditionne tout ce qui se passe dans cette partie du monde aujourd'hui. Même si certaines nationalités sont peu représentées dans la Turquie du XXI<sup>e</sup> siècle, elles ont profondément marqué la population turque. Ainsi à Kayseri, la présence jusqu'en 1914, des Arméniens en grand nombre (20 % de la population) et des Grecs en forte minorité aussi (14 %) ; ce qui était une exception dans la Turquie intérieure, a contribué à la formation d'un esprit d'entreprise chez les habitants de cette région. Les Turcs de Kayseri sont connus pour leur sens du commerce. Déjà Vital Cuinet distinguait les Grecs orthodoxes de Césarée<sup>15</sup> « pour leur intelli-

10. Kemal H. Karpat, 1985 ; Justin Andrew Mac Carthy, 1983 ; Meir Zamir, 1981.

11. Benedict Anderson, 1996, 215 p.

12. Roderic H. Davison, 1995, p. 190.

13. Georges Corm, 1992.

14. À ce sujet voir : B. Braude, B. Lewis, (ed.), 1982 ; Raymond Kevorian, Paul Paboudjian, 1992 ; Justin Andrew Mac Carthy, 1983, *op. cit.* ; Vital Cuinet, 1890-1900.

gence et leurs aptitudes commerciales et les Arméniens qui s'occupent presque exclusivement de commerce, de petite banque, de change de monnaies, etc. Quelques-uns exercent différents métiers et des industries agricoles<sup>16</sup> ».

Aussitôt après la prise de Constantinople (en 1453), qui devient Istanbul, Mehmet II organise son empire de façon centralisée<sup>17</sup>. Mais les règles ottomanes étaient non assimilatives et multinationales et ne comprenaient pas les appareils techniques et institutionnels pour intégrer et unifier les différentes populations. Les chrétiens et les juifs furent acceptés selon la tradition islamique qui les reconnaissait comme « peuples du livre »<sup>18</sup>. L'ancêtre commun des trois religions aida à cette tolérance<sup>19</sup>. Les chrétiens et les juifs étaient incorporés dans les États musulmans en leur accordant le *dhimmi*, c'est-à-dire la « protection » moyennant le paiement d'une taxe (la *djizya*). Dans ces conditions ils n'étaient pas forcés de se convertir à l'islam. Pour gérer les populations non-musulmanes de l'Empire, Mehmet II instaure le système des *millet* (communautés de *dhimmi*, « ceux qui ont reçu la *dhimma* (la foi, le pacte, le contrat) de Dieu et de son Envoyé »<sup>20</sup> qui donne le pouvoir civil et religieux au patriarche Grec orthodoxe sur l'ensemble des sujets chrétiens orthodoxes de l'Empire. Un peu plus tard le système est étendu aux Arméniens (en 1461), aux Juifs (statut qui ne leur sera cependant formellement reconnu qu'en 1835)<sup>21</sup> et aux autres principales minorités non musulmanes. Ainsi les chrétiens orientaux étaient reconnus dans leur diversité et avaient aussi leurs *millet*. En retour, les chefs des *millet* sont liés au sultan qui leur donne plus de pouvoir que leurs homologues dans les États chrétiens qui dominaient la région avant la conquête ottomane. Avec l'achèvement de la conquête du Sud-Est de l'Europe, Grecs et Slaves se trouvent unis sous l'autorité du patriarche Grec qui voit sa position consolidée de même que son union au sultan<sup>22</sup>.

Pour les Ottomans, il n'existait pas de distinction par langue ou race. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le concept de « Turc » n'existait pas non plus parmi les élites ottomanes qui se disaient Ottomans (*Osmanlı*), le terme même de « Turc » était péjoratif et désignait plutôt les paysans sans éducation<sup>23</sup>. Toutes les études sur le nationalisme montrent l'importance de la

15. Césarée est aujourd'hui la ville de Kayseri.

16. Vital Cuinet, 1891, *tome premier : Vilayet d'Angora*, p. 251

17. Nicolas Vatin, 1989, p. 84-105.

18. Hugh Poulton, 1997, p. 41-49.

19. Hugh Poulton, 1997, p. 43.

20. Xavier de Planhol, 1997, p. 35.

21. Xavier de Planhol, 1997, p. 40.

22. Stanford J. Shaw, 1995, p. 58-59.

23. Hugh Poulton, 1997, p. 43 ; François Georgeon, 1980, p. 9.

langue sur l'identité d'un groupe. Pour occuper les postes les plus élevés de l'Empire, il fallait connaître le turc ottoman. L'ethnicité n'était pas un critère dans un empire multi-ethnique. De nombreux Grands Vizirs étaient des musulmans slaves. Une classe dirigeante ethniquement pure n'était pas le principal souci des Ottomans du fait du principe du *devşirme*<sup>24</sup> qui faisait que de nombreux enfants chrétiens étaient éduqués selon la religion musulmane et la langue ottomane (un mélange de turc, d'arabe et de persan, ce qui nécessitait la connaissance des trois langues !). Ainsi éduqués ils devenaient les meilleurs défenseurs de l'Empire.

Seuls les musulmans et les chrétiens éduqués et convertis (*devşirme*) pouvaient être soldats de l'Empire. Les chrétiens et les juifs n'étaient que tolérés et pouvaient exercer le commerce où ils excellaient, l'agriculture et l'artisanat, mais il leur était interdit de porter les armes.

Le système des *millet* était un instrument de gouvernement car les chefs des *millet* devaient régler les problèmes d'éducation, de justice (sauf les crimes), de religion, de collecte de taxes. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'administration centrale arménienne était fortement dominée par l'aristocratie arménienne de Constantinople. Ce système permettait aux populations non musulmanes de préserver leurs traditions, leurs façons de vivre comme leur religion. En même temps, leur vie comme leur propriété étaient protégées. Pourtant le sort des populations non-musulmanes était au XVI<sup>e</sup> siècle meilleur que dans les États européens où les minorités religieuses protestantes, juives, étaient persécutées. Il est certain que dans ce sens, le droit des minorités était reconnu dans l'Empire et que leur place dans la société était souvent satisfaisante.

Tolérance ne voulait cependant pas dire égalité. Ainsi l'État ottoman était un État musulman<sup>25</sup> et la population était divisée en affiliations religieuses. La foi et non pas l'ethnicité ou la langue, était le différentiel. Les musulmans étaient considérés comme des citoyens de première classe dans le *millet* musulman. Les autres « peuples du Livre » n'étaient que des citoyens de seconde classe<sup>26</sup>. Le système des *millet* ottomans a été une grande réussite, surtout comparé à l'intolérance religieuse des pays européens et slaves aussi bien à l'intérieur des groupes chrétiens qu'entre chrétiens d'un côté, juifs et musulmans de l'autre.

24. Le système du *devşirme* consistait à réserver les plus hauts emplois civils et militaires de l'Empire à des enfants chrétiens enlevés de bonne heure à leurs parents, appartenant à la *millet* grecque orthodoxe, et élevés dans la religion musulmane. Butin de guerre où les Orthodoxes avaient résisté à la conquête et pouvaient être réduits en esclavage, permettait de fournir au système des bases légales. Ce système avait pour résultat d'associer les *dhimmi* à la gestion de l'Empire et de leur ouvrir la voie de la réussite sociale. X. de Planhol, 1997, p. 40.

25. Ömer Lütfi Barkan, 1983, p. 12-58.

26. Erik Zürcher, 1994, p. 12-13.

Pour Gilles Veinstein et d'autres auteurs<sup>27</sup>, cette distinction n'est pas exacte, car les sujets du sultan se distinguent plus par des fonction différentes que par la religion. Ainsi la catégorie des soldats (*asker*) et les serviteurs de l'État étaient exempts d'impôts en échange de leur service. Les producteurs (*re'âyâ*), autre catégorie, soutenaient l'État par une taxe sur leur travail<sup>28</sup>.

Il faut aussi ajouter un point souvent oublié : le gouvernement ottoman reconnaissait le droit en vigueur dans les territoires conquis, chaque fois que ce dernier était nécessaire au bon fonctionnement<sup>29</sup>. Les lois coutumières des populations chrétiennes étaient incontournables donc respectées tout au moins jusqu'aux *Tanzîmât* dont l'un des objectifs était, précisément, l'unification des lois applicables à tous les citoyens de l'Empire<sup>30</sup>.

Le terme *millet* qui, à l'origine, désignait les communautés religieuses de l'Empire, prend à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la connotation de « nation », avec *milliyet* signifiant « nationalité »<sup>31</sup>.

Comment est-il possible de transformer un empire en une communauté politique compacte et en une nation territoriale ? Quel est le processus de formation des nations ?

Quatre points peuvent être observés dans le cas du passage de l'empire à la nation :

- 1) leur base aristocratique est une ethnie « latérale ». L'État est couvert par une culture et des traditions souvent infiltrées par des influences religieuses et sacerdotales ;
- 2) ils comprennent des minorités ethniques importantes ;
- 3) le caractère modernisant de leurs états bureaucratiques varie, mais représente la consolidation d'un noyau ethnique dominant et d'une classe dirigeante sur les classes et ethnies subordonnées ;

27. Gilles Veinstein, 1989, p. 159-226. D'autres auteurs réfutent cette classification. Selon eux les Ottomans traitaient tous les individus selon les mêmes lois écrites quelle que soit la religion ou la nationalité. Les non musulmans n'étaient pas considérés comme des citoyens de seconde classe. Pour les deux groupes de la société, le classement n'était pas fait selon la religion et la race mais selon les devoirs dûs et les taxes à payer. L'élite dirigeante et ceux qui se rattachaient à elle ne payaient pas d'impôts alors que le peuple qui représentait la masse de la population en payait. Voir aussi Erik J. Zücker, 1993, p. 12-17, et l'ouvrage de Azmi Süslü *et al.*, 1995, p. 85-101.

28. Gilles Veinstein, 1989, p. 162.

29. Nicoara Beldiceanu, 1989, p. 118-119.

30. Paul Dumont, 1989, p. 476-478.

31. S. J. Shaw, E. K. Shaw, 1995, p. 262.



4) l'utilisation fréquente d'un nationalisme officiel et institutionnel leur permet de consolider leurs acquis et d'homogénéiser la population en une nation compacte. La classe dirigeante cherche à assimiler les minorités ethniques à travers un programme d'éducation de nationalisme, soutenu par des institutions majeures. Pour cela, elles avancent des idées et un ordre officiels et des images de la nation, auxquels chacun doit se conformer et qui exclut l'émergence de la montée de toute autre idée, symbole ou image.

C'est ainsi qu'Anthony D. Smith (1991) explique la transformation d'un empire en un État-nation<sup>32</sup>.

La réussite d'un tel processus est assurée quand l'ethnie dominante a été capable de se dépouiller de son héritage impérial, en général en retraçant les frontières, comme dans le cas turc<sup>33</sup>.

En prenant la tête de la République turque en 1923, au lendemain de l'effondrement de l'Empire ottoman, Mustafa Kemal s'efforça de donner une identité ethnique turque différente des identités ottomane et islamique, qui étaient la cause du retard de la Turquie. Pour donner la base nécessaire à la création de l'identité culturelle nationale, les Kémalistes produisirent les mythes ethniques, les mémoires, les valeurs et les symboles en utilisant la théorie de l'origine centre asiatique des Turcs, de leur descendance directe du Khan Oghuz et de l'antiquité de leur langue d'origine (épurée) selon la théorie de la langue du Soleil<sup>34</sup>. Pour cela, il commença par la laïcisation du pays, en abolissant le Califat, les tribunaux religieux et la charia qui régissait la vie quotidienne des musulmans de l'Empire. Puis il décida de faire de la langue turque le ciment qui gommerait toutes les différences entre les différentes populations et communautés qui se trouvaient en Turquie et contribuerait à faire l'unité nationale. Comment arriver à cimenter sous une culture unique des gens d'origine aussi diverse, bien qu'essentiellement musulmans (après le massacre des Arméniens et l'échange des populations hellénophones), majoritairement analphabètes, parlant des langues différentes, (la langue ottomane – un mélange d'arabe, de turc et de persan – n'était connue que de l'aristocratie) ? En latinisant l'alphabet, il voulait que se crée une culture propre au nouvel État laïque, détachée de la religion musulmane et qui permettrait à toutes les communautés de communiquer entre elles. Le but était d'aboutir à la création d'un État-nation moderne et fort où se retrouveraient tous les citoyens turcs, qui selon le vieux concept de *millet* étaient aussi musulmans. Tous les musulmans sur le territoire turc (Kurdes et autres minorités musulmanes) étaient d'office des citoyens turcs. Pour Atatürk, il ne pouvait y avoir de place pour d'autres identités culturelles musulmanes.

---

32. Anthony D. Smith, 1991, p. 101-102.

33. Anthony D. Smith, 1991, p. 102.

34. Anthony D. Smith, 1991, p. 104. Selon cette théorie, toutes les langues descendraient d'une seule, la langue turque qui serait née en Asie centrale.

Malgré les apparences du succès du concept territorial, sa version ethnique rencontra de sérieux problèmes. Le contenu, sinon la forme, de l'identité nationale turque s'avéra insaisissable face à l'islam sur lequel les populations des petites villes et des villages continuaient à s'appuyer, quelle que soit leur identité ethnique.

## D'UNE MOSAÏQUE ETHNO-RELIGIEUSE À UNE NOUVELLE MOSAÏQUE ETHNO-MUSULMANE ANATOLIENNE

Les déplacements de populations ont profondément marqué les six siècles de l'Empire ottoman. Nous n'étudierons que les plus récents ici. En effet, dès les premiers temps de l'Empire, les Sultans ont très vite compris qu'un État bien peuplé était corrélatif d'un État puissant et donc ils se montraient bienveillants vis-à-vis de populations qui désiraient se réfugier sur leurs terres. Si les musulmans étaient bien accueillis, les chrétiens et les juifs n'étaient nullement refoulés. Les émigrés, quelle que soit leur origine, recevaient une terre à mettre en valeur et de quoi construire une maison, et la première année de leur arrivée ils avaient des aides pour attendre la première récolte.

### L'ARRIVÉE MASSIVE DE RÉFUGIÉS ET DE MIGRANTS

Les mouvements de populations qui ont affecté l'Empire ottoman au XIX<sup>e</sup> siècle sont des migrations et surtout des immigrations bien que des émigrations aient pu avoir lieu<sup>35</sup>. Ils ont profondément modifié la composition ethnique, religieuse et socioculturelle des Balkans, de l'Anatolie et des pays arabes<sup>36</sup>. La période – fin XVIII<sup>e</sup> siècle, début du XIX<sup>e</sup> siècle – avait été marquée par une diminution de la population musulmane en Anatolie. Les calamités naturelles et surtout les guerres avec la Russie (1768-1829) avaient provoqué une forte mortalité dans la population masculine en âge de procréer. À l'inverse la population non musulmane s'était accrue et était devenue prospère. Elle était aussi bien intégrée et bénéficiait de services d'éducation et de santé modernes.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État ottoman dut faire face à un faible peuplement, résultat de diverses calamités (guerres, épidémies, famines...). Des

35. Ahmet Akgündüz, 1998, p. 102-111 et p. 114 ; Kemal H. Karpat, 1983, p. 385-428 ; Gülten Kazgan, 1980, p. 616-641.

36. Kemal H. Karpat, 1985, p. 61. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman couvrait le Maghreb, la Tripolitaine, la Cyrénaïque, l'Égypte, l'Arabie, ce qui est aujourd'hui le Proche-Orient (Irak, Jordanie, Palestine, Israël, Liban, Syrie), la Crimée, la Bassarabie, la Moldavie, la Valchie, la Thrace, la Roumélie, la Macédoine, l'Albanie, le Monténégro, la Bosnie, la Serbie, la Thessalie, la Morée (ces deux dernières régions forment aujourd'hui la Grèce), la Crète, Rhodes, Chypre et toutes les îles de la mer Égée.

terres fertiles n'étaient pas cultivées. Dès 1857, un décret favorisant la venue de migrants fut promulgué et publié dans tous les pays et toutes les représentations consulaires. Ce décret garantissait l'installation gratuite sur les meilleures terres de l'État, l'exemption du service militaire pour douze ans, si l'installation avait lieu en Asie (Anatolie), le droit de pratiquer librement sa religion (l'État pouvant même accorder des aides pour la construction d'églises) et les mêmes droits civiques que les autres sujets de l'Empire<sup>37</sup>.

À côté de l'émigration volontaire, l'émigration forcée pour cause de guerres et de persécutions envers les Turcs et les musulmans de Russie, du Caucase et des Balkans eut des conséquences énormes sur la composition ethnique et religieuse de la Turquie.

Ces mouvements se sont multipliés au XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, durant les quarante années qui précédèrent la Première Guerre mondiale, l'Empire a souffert de graves désordres<sup>38</sup> et bien que la population demeure relativement stable, des déplacements énormes de populations ont eu lieu. Le recul de l'Empire avec la montée des États-nations provoqua la perte de territoires dans les Balkans et sur les rives sud de la Méditerranée<sup>39</sup>. Il obligea des centaines de milliers de musulmans à quitter les Balkans et à se réfugier en Anatolie. Dans les années 1878-1879, Kemal Karpat estime que 300 000 musulmans, essentiellement Turcs des Balkans, furent tués et que 1,5 million furent obligés de se réfugier sur les terres ottomanes.

La migration massive forcée de Circassiens du Caucase vers l'Empire ottoman qui débuta en 1862-63 fut un mouvement fondamental qui affecta réellement la composition sociale, ethnique et religieuse de l'Empire. Organisés en tribus et de religion musulmane, ce sont 400 000 Circassiens vaincus par la Russie, forcés de se convertir à la religion orthodoxe qui, en 1864, sont venus chercher asile en Anatolie. Toutes les estimations concordent. Ainsi, de 700 000 à un million de Caucasiens étaient entrés en Anatolie dès la fin de 1866. Kemal Karpat estime à environ 1 500 000 le nombre de Circassiens qui sont arrivés sur les terres ottomanes entre 1859 et 1879. Ces réfugiés furent installés dans les provinces de Diyarbakır, Mardin, Alep, et Damas, Erzurum, Sivas, Çorum, Çankırı, Adapazarı (aujourd'hui Sakarya), Bursa et Eskişehir. Dans les provinces de l'Est où les Arméniens constituaient une forte minorité, l'arrivée massive de musulmans contribua à rompre l'équilibre démographique et religieux. Ce sont encore, au moins 500 000 Circassiens qui auraient migré entre 1881 et 1914. D'autres furent envoyés à Ankara en 1895 et à Adana en 1906. Comme le tsar se méfiait de ces émigrés, le Sultan dut les installer loin des frontières russes. Ils reçurent des terres à Bursa, à Alep le long des voies ferrées nouvellement ouvertes

---

37. Kemal H. Karpat, 1985, p. 62.

38. S. J. Shaw, 1980, p. 191-196.

39. François Georgeon, 1989, p. 523-576.

entre İstanbul, Ankara et Konya. D'autres obtinrent des terres non cultivées en Syrie. Les Circassiens ont été un facteur important dans l'explosion de l'agriculture qui accompagna l'ouverture du chemin de fer. Partout où ils s'installèrent, ils introduisirent de nouvelles méthodes et techniques de culture qui sont à l'origine de l'amélioration de l'agriculture vers la fin de l'Empire. Ceci entraîna des jalousies et des tensions entre les Circassiens et les populations locales même dans des régions éloignées (mer Noire et Palestine)<sup>40</sup>.

En 1877 et 1878 un grand nombre de Tatars quittèrent Dobruca et la Bulgarie où ils avaient émigré pour s'installer définitivement en Anatolie. Si une petite partie s'établit dans la campagne anatolienne, les autres rejoignirent les grandes villes (İstanbul, İzmir) ou de plus petites villes (İzmit, Bandırma, İnegöl et Eskişehir). De religion musulmane de rite sunnite et parlant un dialecte proche du turc anatolien, ils ont très vite été assimilés. Aujourd'hui encore un certain nombre de villages entre Eskişehir et Ankara sont habités par des Tatars. Ils constituent aussi un fort pourcentage de la population de la ville d'Eskişehir. Donald Quataert estime à 1 800 000 le nombre de Tatars qui auraient émigré dans l'Empire entre 1783 (annexion de la Crimée par les Russes) et 1922<sup>41</sup>.

Entre 1870 et 1920, les migrants (Turcs ou musulmans) en provenance des Balkans après la perte des territoires européens seraient au nombre de 1 445 000<sup>42</sup>.

Le mouvement a continué après la chute de l'Empire et continue aujourd'hui puisque 1 354 527 migrants se sont installés en Turquie entre 1923 et 1980 et un peu plus de 18 000 entre 1981 et 1986<sup>43</sup> et plus récemment encore ce sont plus de 300 000 Turcs de Bulgarie qui sont arrivés en Turquie lors de la bulgarisation forcée, instaurée dans le pays. Si en 1994, 245 000 s'étaient définitivement installés en Turquie, près de 125 000 étaient repartis en Bulgarie<sup>44</sup>. Depuis la fin de Seconde Guerre mondiale, ce sont plus de 575 000 personnes qui ont immigré en Turquie. Si ces immigrants sont considérés comme ethniquement Turcs, ils ne le sont pas tous, loin s'en faut. En effet, la *loi N° 2510 sur l'immigration et l'installation*, publiée le 14 juin 1934 (Journal Officiel), prévoyait la possibilité d'installation pour toute personne d'origine turque et de culture turque. Ces critères étaient laissés à l'appréciation du Conseil des Ministres. Ainsi, si des personnes appartenant aux communautés turcophones des Balkans (Turcs, Tatares et Gagaouzes) purent bénéficier de cette loi, il en fut de même des Albanais,

40. S. J. Shaws, 1980, *idem*.

41. D. Quataert, 1994, p. 795.

42. Chiffre cité par Kemal Kirişci, 1995, p. 61.

43. Ingvar Svanberg, 1989, p. 68-69.

44. Kemal Kirişci, 1995, p. 68.

des Bosniaques, des Circassiens et des Pomaks<sup>45</sup>, tous musulmans. À ces chiffres, il faut encore ajouter 25 000 Bosniaques qui ont reçu le droit d'asile temporaire lors du conflit en Bosnie-Herzégovine et un nombre indéterminé de migrants illégaux de Bulgarie qui résident en Turquie<sup>46</sup>. La Turquie est toujours un pays d'immigration et un pays-refuge pour les musulmans en difficulté dans leur pays d'origine (même s'ils sont Kurdes, comme lors de la Guerre du Golfe).

Cette structure pluriethnique était caractérisée par l'existence côte à côte de groupes ethniques distincts souvent sans communication entre eux, même si certains avaient la même religion, mais aussi sans haine. Ce pluralisme ethnique était capable d'intégrer de temps en temps de nouveaux groupes sans être affecté par eux. C'est là que réside la force de l'Empire ottoman par rapport à l'intransigeance religieuse pratiquée par les autres puissances européennes. Même sous l'Empire, l'Anatolie était donc une mosaïque ethnique, mosaïque qui se retrouve aujourd'hui encore et que montre la carte de Peter Alford Andrews<sup>47</sup>.

#### UN BILAN PLUTÔT POSITIF POUR L'ANATOLIE

Au total, entre 1783 et 1913, cinq à sept millions de musulmans ont ainsi migré sur les terres ottomanes. Si une partie étaient des sujets du sultan, il semblerait qu'au moins 3,8 millions étaient des sujets du tsar de Russie<sup>48</sup>. Des révoltes de chrétiens à l'intérieur ont provoqué des massacres de musulmans et de chrétiens et par la suite des mouvements de populations en Anatolie, populations qui recherchaient des régions plus calmes.

Si plus d'un million de musulmans ont franchi la frontière dans les vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, des chrétiens ont aussi fui l'Empire surtout dans la partie européenne (Thrace et Macédoine). Malgré tout la population grecque a continué de s'accroître à Aydın, İzmit, Samsun, Sivas, Menteşe, Karesi<sup>49</sup> et Niğde, alors qu'elle diminuait à Ankara, Bursa, et Biga<sup>50</sup>. La population arménienne diminua à İstanbul, en Anatolie (Ankara, Eskişehir, Kütahya et Trébizonde<sup>51</sup>) mais augmenta fortement à Erzurum, Bitlis, Diyarbakır, Urfa, Maraş, Kayseri, Van, İzmit et Biga. La population arabe diminua dans la province d'Alep.

---

45. Les Pomaks sont des Bulgares musulmans.

46. Kemal Kirişci, 1995, p. 75.

47. Peter Alford Andrews, 1987.

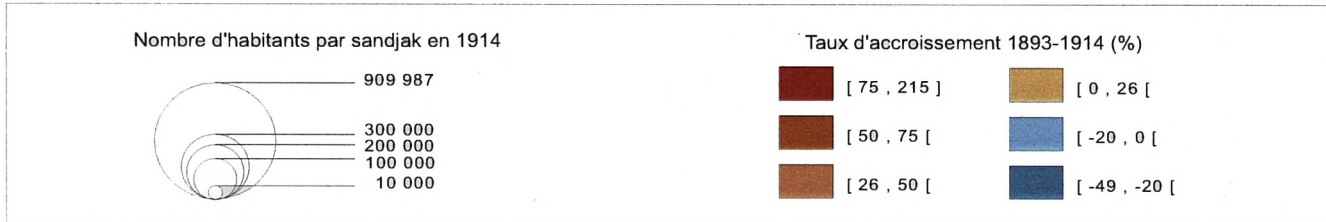
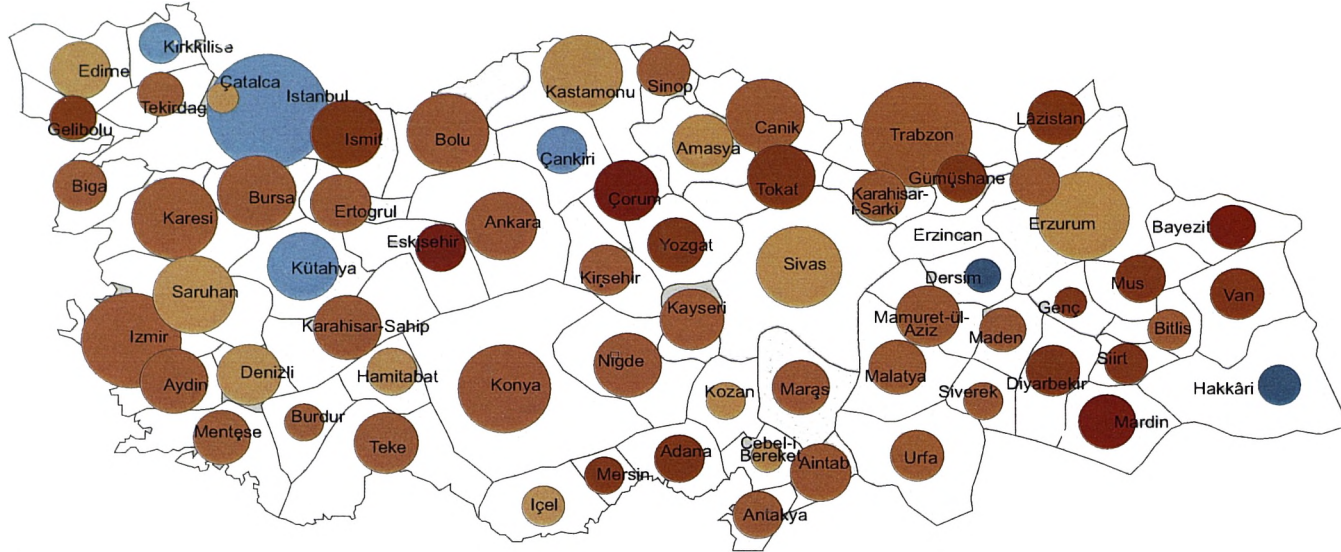
48. Donald Quataert, 1994, p. 793.

49. Menteşe est aujourd'hui Muğla et Karesi est devenue Balıkesir.

50. Biga correspond à l'actuelle province de Çanakkale qui couvre aussi le district de Gelibolu sur la rive européenne des Dardanelles.

51. Trébizonde s'appelle aujourd'hui Trabzon.

Figure 1 - Croissance de la population dans la Turquie de l'Empire ottoman 1893-1914



Sources : Kemal KARPAT 1978, 1985 ; Meir ZAMIR 1981

Cartographie Française ROLLAN et Danielle CASTEX

Au total, entre 1885 et 1914, la population musulmane présente un solde positif de 20 %. Les juifs ont aussi profité de l'accueil ottoman et ont vu leur nombre s'accroître. Cet accroissement de population obligea le Sultan à revoir sans cesse son découpage territorial et à créer de nouveaux départements<sup>52</sup>.

La Turquie reconstituée, à peu près dans ses limites actuelles (sauf la province de Kars qui était encore sous domination Russe<sup>53</sup>), comprend au total 66 *sandjak* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

La figure 1 représente la croissance de la population entre 1893 et 1914, recensements qui sont analysés par la suite. Les pertes de population les plus fortes (de -49 % à -20 %) sont dans l'Est et portent sur des *sandjak* très peu peuplés (Dersim<sup>54</sup> et Hakkâri). Des décroissances moyennes à faibles s'observent à l'Ouest (Çankırı, Kütahya, İstanbul et kırkkilise<sup>55</sup>). Partout ailleurs la population a augmenté à la veille de la Première Guerre mondiale. Au total, 17 *sandjak* ont gagné plus de 50 %, 32 se sont accrus de 26 à 50 %, et 12 jusqu'à 25 %. Les accroissements supérieurs à 100 % sont observés dans des *sandjak* peu ou moyennement peuplés de l'Est (Bayezit<sup>56</sup>, Mardin), comme du centre (Çorum, Eskişehir). Trabzon, sur la mer Noire qui arrive au second rang avec 750 000 habitants, derrière İstanbul (toujours plus de 900 000 en dépit de ses pertes), İzmir avec 640 000 habitants et Konya (543 000) ont eu un accroissement important (supérieur à 26 %). Erzurum, presque aussi peuplée que Konya a augmenté plus faiblement (9 %). Les autres *sandjak* dépassant les 300 000 habitants présentent des taux d'accroissement supérieurs à 20 %, excepté Kütahya qui a un taux légèrement négatif (-1 %). Cette carte montre bien que la croissance a profité à toutes les régions et à

52. La Turquie d'Asie est divisée en *vilayet* (provinces), ceux-ci en *sandjak* (départements), partagés à leur tour en *kaza* (arrondissements).

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette division administrative de la Turquie d'Asie se compose :

- des 21 *vilayet* de l'Anatolie,
- des 4 *mutessarifat* ou *sandjak* relevant directement du gouvernement central,
- de la province du Liban,
- de la principauté de Samos,
- des 2 *vilayet* de l'Arabie.

La division administrative de la Turquie d'Europe et de la Tripolitaine comprend 10 *vilayet*, 32 *sandjak* et 162 *kaza* y compris les *mutessarifat* de Serfidjé et de Bengehazî.

Le *vilayet* est administré par un *vali* (gouverneur général) résidant au chef-lieu de la province. Ce haut fonctionnaire exerce le pouvoir exécutif dans toutes ses branches, sauf les sections judiciaire et militaire.

53. La province de Kars était passée sous le contrôle des Russes en 1878 et elle le restera jusqu'au traité de Kars en 1923.

54. Dersim correspond à l'actuelle province de Tunceli.

55. Kırkkilise est aujourd'hui Kırklareli en Thrace.

56. Bayezit correspond à l'actuelle zone de Ağrı, Doğubayazıt à la frontière iranienne.

toutes les tailles de villes, même si les plus petites ont plus profité que les grandes. Les 16 sandjak qui dépassent les 300 000 habitants (contre 10 en 1893) sont en Anatolie centrale, sur la mer Noire et à l'Ouest (Mer Égée). Si nous connaissons si bien ces évolutions de population c'est qu'il existait dans l'Empire, des recensements qui, même s'ils sont loin d'être parfaits, donnent une idée de la taille de la population et de son évolution.

## DU RECENSEMENT DE POPULATION AU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT<sup>57</sup>

Le recensement est une tradition ottomane bien établie. Les premiers gouvernements ottomans effectuaient des recensements et menaient des enquêtes sur les propriétés chaque fois qu'un nouveau territoire était conquis et répétaient l'opération régulièrement tous les 30 ans, (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles). Cela permettait au Sultant, de savoir de combien d'hommes, il disposait pour garder et étendre l'Empire, et de connaître ses ressources ainsi que leur localisation. Dès qu'une nouvelle terre était conquise, il envoyait des sujets pour que l'intégration soit plus rapide et il faisait venir des gens de cette région dans une zone bien intégrée. Cet échange de population avait pour but de favoriser l'intégration. Mais la tradition de recensement semble avoir été abandonnée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cependant il est clair que le gouvernement n'a jamais développé un système régulier d'inscription de la population pour enregistrer les naissances, les décès, les migrations comme c'était le cas en Europe occidentale. En tout cas, la seule source sûre pour l'étude des populations ottomanes demeure les recensements officiels ottomans. Tout autre source est sujette à caution<sup>58</sup>.

Si trois recensements partiels eurent lieu durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il est important de noter qu'après 1870, l'organisation de recensement et l'établissement d'un système d'enregistrement permanent et précis sont devenus la priorité tant pour le Sultan que pour le bureau du Premier Ministre<sup>59</sup>. Ainsi en 1874 le Conseil d'État (créé en 1867) promulgua un

57. Kemal Karpat, 1978, p. 237-274 ; S. J. Shaw, 1978, p. 325-338 ; J. A. Mac Carty, 1983 ; François Georgeon, 1989, p. 543-546.

58. Kemal Karpat, 1978, *idem*.

59. L'arrivée massive de réfugiés musulmans ainsi que l'urbanisation qui a suivi l'accroissement des échanges économiques et commerciaux avec l'Europe après 1856 ont provoqué un glissement des populations rurales de l'intérieur vers les villes côtières. Finalement, la création de nouvelles provinces, par la loi des *vilayet* de 1864 et ses amendements en 1871 ont conduit à l'abolition des positions assignées aux agents de population et à l'attribution des fonds de leurs salaires à d'autres buts. Il en résulta de grands désordres, ce qui eut pour effet de diminuer la collecte des impôts ainsi que l'enrôlement des musulmans dans l'armée.



ordre et trois règlements pour effectuer un nouveau recensement et établir un nouveau système d'enregistrement.

Le recensement était organisé par un comité dans chaque *kaymakamlık* (*kaza* ou district). Le comité comprenait un agent du gouvernement, un musulman, un non musulman choisi parmi les leaders des communautés, un secrétaire et son assistant. Chaque habitant de sexe masculin devait se présenter devant le comité et le conseil des anciens (*ithiyar meclisi*). Les étrangers et les sujets protégés étaient enregistrés à part. Le recensement prévu pour 1874 ne put avoir lieu pour plusieurs raisons, qui ont déséquilibré l'Empire ottoman<sup>60</sup>.

#### LE RECENSEMENT ET LE SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DE 1881-82

Dès que la situation se stabilisa, le Sultan ordonna de mener un nouveau recensement. Le Palais chargea le Ministère de la Guerre de compter les musulmans mâles (de façon à pouvoir estimer le nombre de soldats d'active et de réserve et mener une réorganisation de l'armée) et le Ministère de l'Intérieur, de compter les non musulmans. Non seulement le comptage de la population était nécessaire pour connaître le nombre de soldats dont on pouvait disposer mais aussi pour les étrangers combien de taxes reviendraient à l'État (*le bedelat-i-askeriye* était payé par les non-musulmans à la place du service militaire). Le Conseil d'État comprenait l'importance des statistiques. Ils étudièrent les systèmes étrangers afin de produire quelque chose de cohérent.

Le recensement commença en 1881-82. On ne sait pas quand il se termina et s'il fut même terminé. Ce qui est sûr c'est que c'est un système complet qui fut réalisé, sauf pour quelques provinces de l'Empire<sup>61</sup>. Les données fournissent des éléments par sexe et religion. Les résultats furent publiés en 1893, ce qui explique que le recensement est référencé à la date de sa publication<sup>62</sup>.

La marge d'erreur dans les régions développées, dotées de bons moyens de communication peut être estimée entre 2 et 5 %. Dans les régions reculées, elle doit être probablement comprise entre 6 et 10 %.

60. Ces raisons étaient : les révoltes en Bosnie-Herzégovine, le suicide du Sultan Abdulaziz, la proclamation d'une constitution, l'accession au trône du Sultan Abdulhamit II en 1876, et la désastreuse guerre avec la Russie en 1877-78 avec la perte d'un territoire substantiel. En plus l'afflux d'un grand nombre de réfugiés musulmans des Balkans en 1877-78 et après, et la nécessité de les installer créa de nouveaux problèmes démographiques imprévisibles en 1874.

61. S. J. Shaw, p. 332.

62. Pour le détail des données par *vilayet* (Province), *sandjak* (District) et *kaza* (Arrondissement), voir Kemal Karpat, 1978, p. 258-274.

Kemal Karpat considère que ces statistiques représentent la source la plus complète et la plus fiable pour l'étude de la population de l'Empire ottoman à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>. Cependant il est probable que le total des femmes est sous-estimé puisque leur proportion n'est que de 46 % contre 54 % pour les hommes<sup>64</sup>. Pour le Sultan, l'enregistrement des hommes était le plus important car cela lui permettait de savoir de combien de soldats, il pouvait disposer et combien de taxes il pouvait prélever sur les non musulmans qui, jusqu'en 1908, n'étaient pas enrôlés dans l'armée.

Durant les cinquante dernières années de l'Empire, le service du recensement s'attacha à enregistrer, scrupuleusement, les modifications de population. Les derniers sultans ont pris modèle sur les autres pays et demandé l'aide des puissances occidentales pour effectuer leurs recensements. Sans doute ces recensements n'étaient-ils pas parfaits mais ils n'étaient pas plus mauvais que ceux des autres États<sup>65</sup>.

Le recensement ottoman général de 1893 donne la population par *vilayet* (province), *sandjak* (département) et *kaza* (arrondissement). Nous ne considérons ici que les populations contenues dans les limites de la Turquie d'aujourd'hui. Les résultats sont fournis par catégorie ethno-religieuse.

**Tableau 1 - Recensement général de 1893**  
(limites de la Turquie actuelle, moins Kars<sup>66</sup>)

Musulmans	8 924 470
Grecs	902 911
Arméniens	961 174
Bulgares	12 120
Catholiques	51 377
Israélites	74 968
Protestants	26 838
Latins	3 049
Monophysistes	19 603
Bohémiens non musulmans	3 069
Citoyens étrangers	191 398
<b>Total</b>	<b>11 170 977</b>

63. Kemal Karpat, 1978, p. 256.

64. S. J. Shaw, 1978, *idem*.

65. S. J. Shaw, 1978, p. 336; Meier Zamir, 1981, p. 85.

66. Voir note 53.

Nous préférons ne pas utiliser les données par sexe du fait du manque de fiabilité pour le recensement des femmes. Seules les catégories les plus importantes sont représentées sur la carte. Ce sont les musulmans, les Grecs, les Arméniens, la catégorie « autres » regroupent les autres chrétiens, les juifs, les citoyens étrangers et les bohémiens non musulmans.

La figure 2 présente la répartition des groupes ethno-religieux par sandjak dans la Turquie ottomane à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. En 1893, dix sandjak dépassent les 300 000 habitants : à l'ouest, İstanbul, Karesi, Saruhan<sup>68</sup>, İzmir, Kütahya, au centre, Konya et Sivas, sur la mer Noire, Kastamonu et Trabzon et à l'Est, Erzurum. Dix autres sandjak ont entre 200 et 300 000 habitants. Il apparaît clairement qu'aucun groupe religieux ne dépasse les musulmans dans l'ensemble du territoire sauf à Van et à Muş où les Arméniens sont plus nombreux que les musulmans, et à Çatalca, Kırkkilise et Gelibolu où les Grecs dominent<sup>69</sup>. Ce sont toujours des sandjak faiblement peuplés. En Thrace, dans les sandjak d'Edirne, Tekirdağ, Kırkkilise, Çatalca, Gelibolu et à İstanbul, İzmir, les musulmans sont en minorité par rapport à l'ensemble des autres communautés (grecques, arméniennes, juives et autres chrétiennes). Les Arméniens sont très faiblement représentés à l'Ouest sauf à İstanbul, İzmit, Ertoğrul<sup>70</sup> et Bursa. Par contre, ils sont en forte proportion à Kayseri, Sivas, Erzurum, Mamuret-el-Aziz<sup>71</sup>, Bitlis, Kozan, Muş et Van. Les Grecs sont nombreux sur la côte égéenne, İstanbul, dans l'intérieur à Niğde et à Kayseri et sur les côtes de la mer Noire (Trabzon et Canik<sup>72</sup>).

#### LE DERNIER RECENSEMENT DE L'EMPIRE OTTOMAN

Le dernier recensement de la population ottomane, publié juste avant que n'éclate la Première Guerre mondiale en 1914 n'était pas un nouveau recensement mais mise à jour de celui de 1906 (le plus détaillé de l'Empire) à partir des informations mensuelles (naissances, décès, nouveaux enregistrements, changements d'adresse) recueillies par les agents locaux

67. Nous avons tenté de retrouver à partir des sandjak ottomans, les limites approximatives de la Turquie actuelle, ce qui explique le titre des cartes : « la Turquie de l'Empire ottoman ».

68. Saruhan correspond à l'actuelle province de Manisa.

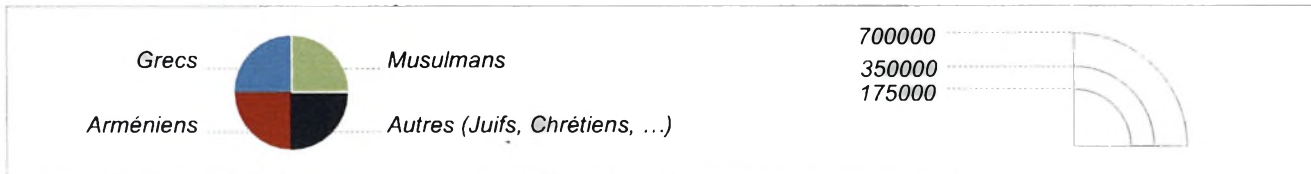
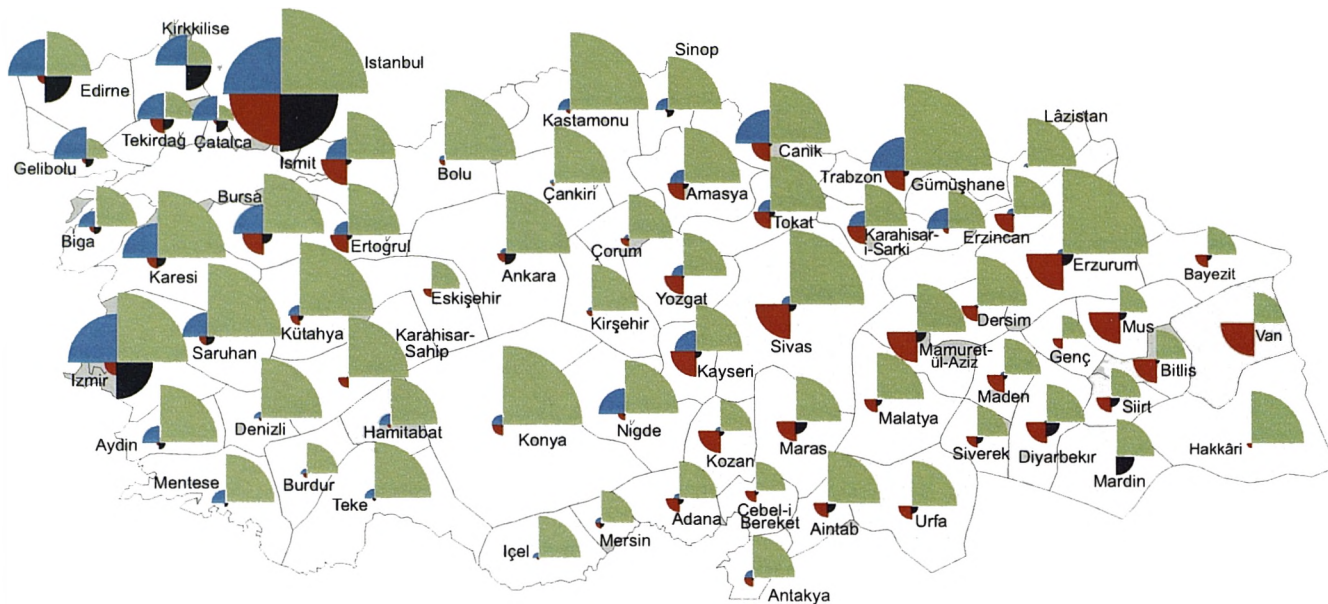
69. Sur la carte la catégorie « autres » comprend toutes les autres minorités ethno-religieuses citées dans les deux recensements étudiés, tels les Bulgares, les Juifs, les Catholiques, les Protestants, les Monophysistes, les Assyro-Chaldéens, les Latins, les Bohémiens non musulmans, les étrangers, les Yézides. Ces groupes étant en nombre trop petit, il était impossible de les représenter individuellement sur la carte.

70. Ertoğrul est aujourd'hui Bilecik, située à l'ouest entre Bursa et Eskişehir.

71. Mamuret-el-Aziz est devenue Elazığ.

72. Canik est aujourd'hui Samsun.

Figure 2 - Les minorités dans la Turquie de l'Empire ottoman en 1893



Sources : Kemal KARPAT 1978, 1985

Cartographie Française ROLLAN

de recensement durant les huit années précédentes. Ce recensement donne donc l'état de la population ottomane et de sa composition juste avant le conflit mondial et avant les grands désordres dans l'Empire<sup>73</sup>.

Ce recensement est sans doute plus fiable que celui qui est paru en 1919<sup>74</sup> au moment où chacun voulait tirer des bénéfices des traités et était donc conduit à monter ses chiffres de population<sup>75</sup>. Cependant nous pouvons émettre une réserve quant au recensement des populations non musulmanes qui ne se faisaient pas toujours enregistrer par peur de la conscription et des impôts. Cette tendance a dû s'accroître après 1908, quand les non-musulmans furent obligés de servir dans l'armée<sup>76</sup>.

La figure 3 permet donc de comparer la composition de la population ottomane en 1914 à celle de 1893. Globalement la population a augmenté. De 12 353 000 habitants, elle est passée à 16 115 000. Si 16 sandjak dépassent les 300 000 personnes, 17 en ont entre 200 et 300 000. Ainsi 17 sandjak se sont accrus de plus de 50 %, 29 de 30 à 50 % et 9 de 10 à 30 %. Seulement 6 ont perdu une partie de leur population, dont İstanbul (-4,6 %), Dersim (-49 %) et Hakkâri (-23 %). Il faut noter qu'İstanbul a perdu beaucoup d'étrangers (128 800) et d'Arméniens (70 000). Dersim et Hakkâri ont perdu des musulmans (respectivement 75 000 et 50 000) durant cette période. Ce sont surtout les musulmans réfugiés du Caucase, de Crimée, des Balkans qui sont responsables de cet accroissement démographique général. Mais pas uniquement, car si les musulmans ont augmenté de 33,8 % (soit un gain de près de 3 300 000), les Grecs ont gagné 36,7 % (environ 417 000 habitants) alors que les Arméniens se sont accrus de 28 % (278 000, en dépit des massacres de 1893). Par contre les autres (juifs, autres chrétiens, étrangers) ont quitté en masse l'Empire à la veille de la Première Guerre mondiale. Ainsi İstanbul a perdu 60 000 chrétiens et juifs, Edirne 17 000, İzmir 30 000 et Diyarbakır 10 000. À l'opposé, Mardin accueille 10 700 Arméniens et 22 000 autres chrétiens, Diyarbakır et Maraş, 15 000 Arméniens chacun.

Si les transferts de populations musulmanes entre l'Empire et ses voisins sont importants comme cela vient d'être vu, les mouvements, à l'intérieur du territoire qui allait devenir la Turquie, ne sont pas moins importants. L'insécurité qui règne dans certaines provinces oblige les habitants, surtout les minorités grecque et arménienne à se déplacer. À

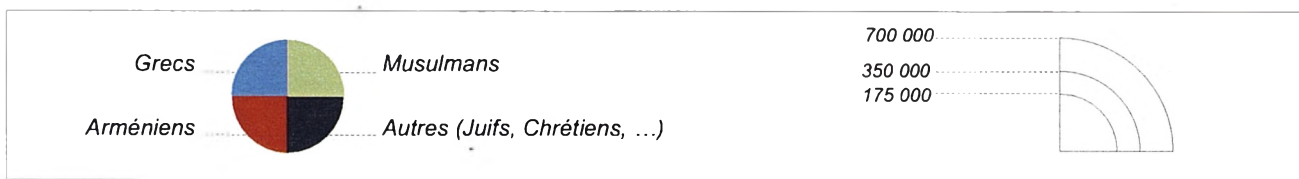
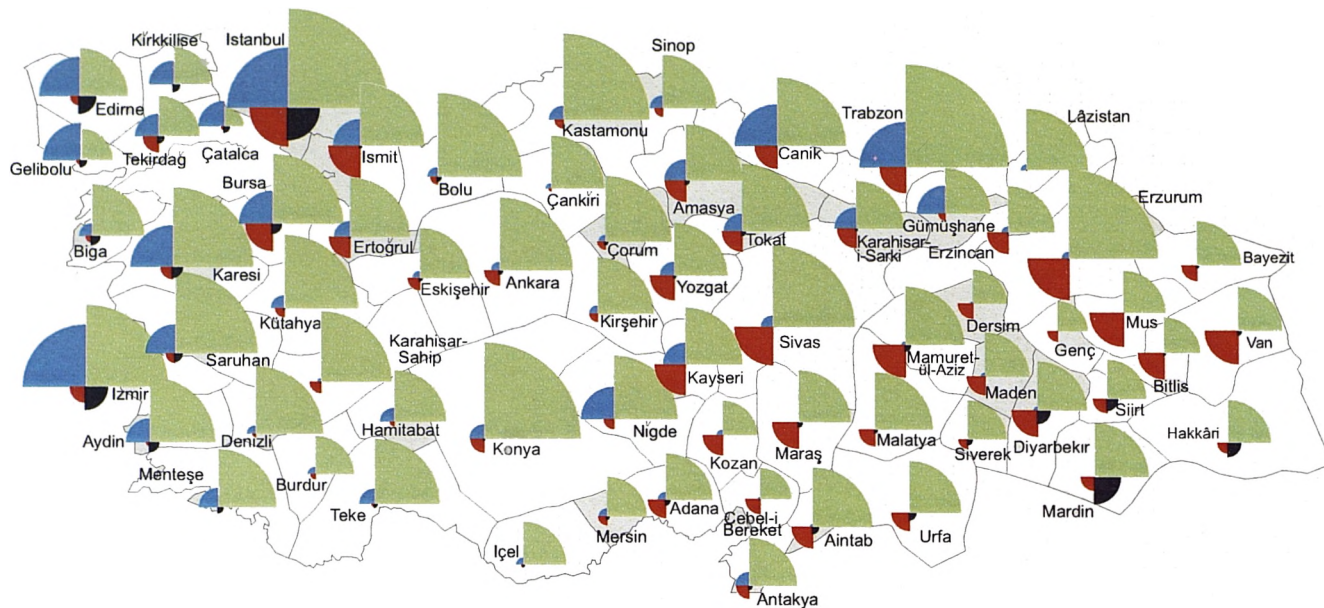
73. S. J. Shaw, 1978, p. 335-336.

74. Les données de 1919 ont été compilées par le Ministère britannique des Affaires étrangères et ne sont que des estimations revues à partir des données fournies par le Sultan, notamment en ce qui concerne les non musulmans que les Britanniques estiment en bien plus grand nombre. Meier Zamir, 1981, p. 85 et p. 102-106.

75. Les données présentées dans le recensement de 1914 sont les dernières données officielles ottomanes.

76. Meier Zamir, 1981, p. 87.

Figure 3 - Les minorités dans la Turquie de l'Empire ottoman en 1914



Sources : Kemal KARPAT 1978, 1985 ; Meir ZAMIR 1981

Cartographie Française ROLLAN

ces mouvements, il faut encore ajouter une croissance démographique très favorable pour ces minorités, qui recevaient une meilleure éducation, avaient accès à des services de santé. Ces services d'éducation et de santé étaient organisés par leurs églises respectives. En outre, ces minorités non musulmanes ne faisaient pas la guerre pour le Sultan, tout au moins jusqu'en 1908, ce qui explique aussi leur croissance naturelle supérieure à celle des musulmans. Il faut bien voir que les minorités étaient dans une situation démographique et économique favorable à la fin de l'Empire ottoman et qu'elles étaient bien intégrées. Dans les villages, tout au moins jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la paix régnait entre les différentes communautés. Quel rôle ont joué ces minorités et celles qui ont afflué en Anatolie à la fin de l'Empire, dans la construction du nouvel État-nation ?

## DES MINORITÉS, AUX ORIGINES DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION TURC

Des conditions très favorables au développement des idées nouvelles apparaissent dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles sont à la fois internes (les Tanzîmât) et externes. Le mot « patrie », en turc *vatan*<sup>77</sup> avec son sens politique, est apparu au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis est employé dès 1839 durant les Tanzîmât où l'on trouve dans un édit de réforme l'expression « amour de la patrie ». L'idée patriotique est renforcée avec la guerre de Crimée<sup>78</sup>.

L'armistice de Moudros du 30 octobre 1918 qui signait la fin de l'Empire ottoman (occupation militaire du pays par les Alliés, démobilisation des troupes...) n'a eu d'autre effet que de provoquer chez les Turcs un sentiment national, qui n'existait pas dans l'Empire pluriethnique. Une deuxième conséquence des défaites infligées à l'Empire ottoman dans les Guerres balkaniques et la perte de larges territoires en Europe, habités par une population essentiellement chrétienne, fut une diminution du support accordé par les élites ottomanes à l'idéologie de l'Ottomanisme qui était considérée comme la base idéologique d'un État multinational et un accroissement de l'appui fourni au pan-islamisme, au turquisme, au pan-turquisme, au pan-touranisme – la version idéale de l'idéologie pan-turquiste et au nationalisme turc (la version la plus pratique, plus tard associée avec l'Anatolisme). Un pacte national était signé à Sivas fin 1919, qui consignait une Turquie unitaire dans les limites des territoires encore libres au 30 octobre 1918. Les Turcs demandaient l'indépendance pour ces territoires ainsi que pour le Kurdistan.

77. Ce terme vient de l'arabe *watan* qui à son origine signifiait le lieu d'origine ou de résidence. Voir à ce sujet, Bernard Lewis, 1995, p. 121.

78. Bernard Lewis, 1995, p. 121-122.

Après la signature du traité de Sèvres, qui partageait les restes de l'Empire ottoman vaincu, entre les Britanniques et leurs alliés, l'occupation étrangère du cœur de la Turquie et l'arrivée de l'armée grecque avec l'ambition d'annexer une grande partie de l'Anatolie eurent l'effet immédiat de recentrer le nationalisme turc sur la Turquie. Smith observe qu'« à la porte de tout nationalisme se tient un étranger ». La question qui se posait n'était plus comment moderniser l'Empire mais comment construire une identité nationale turque, comment libérer l'Anatolie, le cœur du territoire des Turcs.

#### LE MOUVEMENT JEUNES-TURCS: DE L'OTTOMANISME AU TURQUISME, L'INFLUENCE IDÉOLOGIQUE DES MINORITÉS IMMIGRÉES

Les origines d'une conscience nationale turque sont à rechercher dans un mouvement réformiste dans l'Empire ottoman. Dès 1865, le mouvement jeune-ottoman s'appuyait sur un programme patriotique et libéral avec son chef de file Namik Kemal, qui défendait l'Empire, son souverain, son territoire, les peuples qui l'habitaient. L'Ottomanisme, tel qu'il était conçu durant la période des Tanzîmât, promouvait une identité basée sur le territoire; fondé sur l'égalité politique des sujets quant à leur affiliation religieuse et renforcé par un sens de loyauté vis-à-vis de la Maison Ottomane. L'égalité politique eut peu d'attrait pour les sujets musulmans qui sentirent leur supériorité compromise dans le régime ottoman. Cela eut pour conséquence de renforcer l'identité collective musulmane et réduisit la probabilité d'une politisation de l'ethnicité parmi les musulmans<sup>79</sup>. Le mot « turc » n'était pas utilisé. Il fallait défendre l'intégrité de l'Empire ottoman.

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne faut pas mésestimer une autre migration de non musulmans, celle des chefs de file politiques et intellectuels issus des révolutions de 1848 qui ont fui la répression en Pologne, Hongrie et Autriche. Malgré les accords signés, le Sultan refusa même d'expulser les révolutionnaires d'Autriche qui s'étaient réfugiés sur ses terres. La plupart de ces réfugiés devinrent des sujets ottomans et jouèrent un rôle important dans la vie politique, militaire et intellectuelle de Turquie. Ainsi en 1869, Mustafa Celâleddin Paşa, un exilé polonais converti à l'Islam, publia *Les Turcs Anciens et Modernes*, où il mettait l'accent sur l'identité ethnique des Turcs et sur leur forte contribution au développement de l'humanité. En 1876 Ahmed Vefik Paşa, le petit-fils d'un Grec converti à l'Islam, et un étudiant averti des coutumes turques, publia le premier dictionnaire de turc ottoman.

79. Hasan Kayalı, 1997, p. 207.



Parallèlement les turcologues d'Europe centrale et de l'Empire russe travaillaient sur l'histoire des Turcs avant l'islam. Les peuples turcs opprimés de l'Empire russe qui s'étaient heurtés au panslavisme avaient riposté par un panturquisme. En 1883, Ismail Bey Gasprinski, un Turc de Crimée, fonda un hebdomadaire dans lequel il développait l'idée de l'unité spirituelle et linguistique des peuples turcs de la région et demandait une modernisation du système éducatif<sup>80</sup>. En émigrant en Turquie, ils diffusèrent ces idées. Les idées politiques nouvelles ont donc été introduites par des intellectuels qui appartenaient à des minorités immigrées (Tatars, Circassiens, Azeris) ou autochtones (Kurdes). En effet, ce mouvement visant à développer un sentiment de patriotisme ottoman transcendant les différences ethniques et religieuses<sup>81</sup> a commencé avec deux Kurdes, un Tatar et un Circassien en 1889. L'espoir était de sauver l'Empire de la désintégration sous la pression de la montée des nationalismes dans les Balkans. Très vite ce mouvement connu sous le nom de « Comité Union et Progrès » montra des signes d'une mésentente entre les partisans de l'ottomanisme et ceux favorisant le turquisme. Dès lors que le CUP fut au pouvoir en 1908, ces différences devinrent encore plus apparentes avec la domination des partisans de la centralisation et de l'utilisation de la langue turque.

La population de migrants, fuyant la politique de russification du tsar Alexandre III, a aussi comporté un certain nombre d'intellectuels turcophones de Russie. Ce sont des Azéris, des Tatars de Crimée, des Tatars de Kazan. Ils ont un haut niveau d'éducation et vont jouer un rôle important dans la vie culturelle et politique de l'État ottoman. Ils ont été influencés par les courants réformistes de la communauté musulmane, par les tendances révolutionnaires de l'intelligentsia russe. Ils ont donc transmis toutes ces idées à l'élite ottomane à laquelle ils s'intègrent parfaitement alors que dans l'Empire russe, ils étaient exclus de la vie politique. Certains exerceront de hautes fonctions après la Révolution jeune-turque<sup>82</sup>. Les *Jeunes-Turcs* qui luttaient contre l'absolutisme du sultan Abdülhamid<sup>83</sup> et dont le but était de rétablir la constitution de 1876, suspendue en 1878, étaient un groupe d'opposants ethniquement variés (Turcs, Arméniens, Arabes, Albanais et Kurdes). La Constitution assurait l'égalité et la liberté à tous les sujets de l'Empire, quelle que soit leur religion ou leur ethnie. Elle avait pour but de créer la nation ottomane<sup>84</sup>.

---

80. A. L. Macfie, 1998, p. 84-85.

81. Kemal Kirişci, 1998, p. 232.

82. François Georgeon, 1980, p. 10-11.

83. Selim Deringil, 1991, p. 345-359.

84. François Georgeon, 1980, p. 15 ; Lutfullah Karaman, 1997.

Parmi ces Turcs venus de Russie, Yusuf Akçura, né en 1876, au sein d'une famille tatare, est arrivé à l'âge de sept ans à Istanbul, il a été éduqué dans les écoles militaires, foyers des idées Jeunes-Turcs et a aussi étudié les Sciences politiques à Paris, où il a fréquenté les Jeunes-Turcs. Il était partisan de la non intervention des puissances étrangères dans les affaires de l'Empire. Pour lui, la lutte contre la décadence et le démembrement de l'Empire ne pouvait venir que des Ottomans eux-mêmes, d'une « révolution de la société ottomane »<sup>85</sup>. Il a effectué plusieurs voyages en Russie et a fréquenté les principaux artisans du réveil tatar (Sihabeddin Mercani, Kayyun El-Nasiri, Alimcan Barudi). Ils ont contribué à faire revivre la culture tatare et l'islam par un retour aux sources et en l'adaptant au temps présent. De cette fréquentation, il retient la nécessité d'opérer en même temps, la réforme religieuse et la modernisation culturelle. Il fréquenta aussi Ismaïl Gaprinski<sup>86</sup> qui, pour résister aux Russes, prônait l'union de tous les peuples musulmans et turcs de Russie. Mais alors que pour Gaprinski, l'islam est le premier principe, pour Akçura, le destin des peuples turcs est prépondérant et l'islam doit se mettre au service du nationalisme.

Un autre courant a influencé Yusuf Akçura, c'est celui du « turquisme » culturel. Les découvertes par les Européens sur la turcologie durant le XIX<sup>e</sup> siècle et l'originalité linguistique et culturelle des peuples turcs, ont amené les Turcs de Russie et les Turcs ottomans à s'intéresser à leur passé et à leur culture<sup>87</sup>. Il lit à l'École de Guerre les ouvrages des chercheurs turcs sur la turcologie et il découvre un « nationalisme culturel ». C'est dans son mémoire de Sciences politiques, présenté à Paris en 1903, qu'il défend la thèse de l'influence des traditions turques anciennes (attachement à la langue et aux coutumes) sur les institutions ottomanes en dépit du changement de religion et de territoire. Pour Akçura, la constitution est conforme non seulement à la loi musulmane (comme pour les Jeunes-Turcs), mais également aux traditions turques. Le khan devait se soumettre aux lois et était élu. Ainsi, Akçura met sur un même plan la loi islamique et les traditions turques. En faisant cela, il donne à l'islam une valeur relative et il arrive à une conception complètement laïcisée de cette histoire. Dans l'analyse de la « Question d'Orient », il fait pour la première fois intervenir les faits économiques. Autre idée force, c'est la lutte pour la vie, une sorte de « darwinisme social ». Même Mustafa Kemal y fait référence. Le thème de la force domine aussi. Il faut que les Turcs trouvent le système politique qui leur donnera la force de résister à la domination européenne sous toutes ses formes. Il utilise les termes « force et progrès » et non pas « Union et progrès », la devise des Jeunes-Turcs. Un autre cou-

85. François Georgeon, 1980, p. 16.

86 Un Tatar de Crimée, voir note 64.

87. François Georgeon, 1980, p. 18-19.

rant de pensée l'a influencé, c'est l'utilitarisme. Dans son texte, *Les Trois systèmes politiques*, écrit en 1904, chaque système politique (l'ottomanisme, le panislamisme et le panturquisme), est examiné selon l'utilité pour l'État ottoman et l'applicabilité. Il arrive à la conclusion que seul le panturquisme peut être développé, le seul obstacle étant intérieur (la faible conscience nationale des Turcs).

Alors que les Jeunes-Turcs proposaient de créer la nation ottomane, (doctrine de l'« Ottomanisme » qui prévoit l'union de toutes les populations quelles que soient leur race et leur religion) il suggère la formation d'un État fédératif, dans lequel les nationalités non musulmanes jouiraient d'une autonomie nationale. Trente ans auparavant, Midhat Paşa avait déjà préparé un plan d'État fédéral (resté lettre morte). Ce que propose Akçura est une *nationalité politique turque fondée sur la race*. Il utilise le terme de *irk*, un ensemble ethnique turc considéré en lui-même et non pas seulement par référence à l'islam. Il n'adhéra pas au Comité Union et Progrès (CUP), bien qu'étant amené à travailler avec les unionistes. Il n'est pas considéré comme l'idéologue du pouvoir comme Ziya Gökalp, ce qui lui a permis d'être admis parmi les Kémalistes plus facilement que ce dernier.

L'action, menée en Turquie entre 1908 et 1914 par Yusuf Akçura, est surtout culturelle. Ainsi il fonde la Société Turque (*Türk Derneği*) qui avait pour but de faire connaître l'histoire, la langue, la littérature et la situation sociale des peuples turcs. Il fonde aussi d'autres associations apolitiques dont le Foyer Turc (*Türk Ocağı*) dont le champ d'action est le monde turc dans son ensemble, avec de nombreux Turcs originaires de Russie. Il participe à la création et à la direction de la revue *Türk Yurdu* qui sera sa grande œuvre<sup>88</sup>.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle le panturquisme est une idée nouvelle, une idée en cours dans la bourgeoisie tatare lorsqu'elle tente d'établir son hégémonie sur les peuples musulmans de Russie. L'originalité d'Akçura est dans la synthèse entre les aspirations unitaires des Turcs de Russie (panturquisme tatare) et la volonté des Ottomans de préserver leur État (idée des Jeunes-Turcs).

Aux côtés de Yusuf Akçura, on retrouve d'autres intellectuels turcs émigrés de Russie en Turquie. Hüseyinzade Ali, poète azéri, originaire de Bakou qui, après des études de médecine à St-Petersbourg et à l'École de Médecine Militaire d'Istanbul, devient médecin en chef à l'Hôpital de Haydarpaşa, puis professeur à l'École de Médecine Militaire d'Istanbul. Il écrivit un poème à forte influence touranique, où il exhortait tous les peuples turcs à s'unir. Il revient au Caucase en 1904, où il joue un rôle de premier plan dans la presse. Il est de retour à Istanbul en 1910 et collabore

88. François Georgeon, 1980, p. 43.

aux *Foyers Turcs (Türk ocakları)*. En 1913, il devient membre du Comité Central d'Union et Progrès.

Ahmed Ağaoğlu, né en Azerbaïdjan (Choucha), a étudié en Russie, puis en France. Il rentre au Caucase où il mène un rôle actif dans le mouvement national. Après la révolution Jeune-Turc, il se rend à Istanbul et collabore avec Yusuf Akçura à l'élaboration des organisations turquistes et à la rédaction de la revue *Türk Yurdu*. Il entre au Comité Union et progrès, est éditorialiste du *Jeune Turc*, puis rédacteur en chef du *Tercüman-i hakikat*. Il est député d'Afyonkarahisar. En 1917, il se rend en Azerbaïdjan, puis à son retour à Istanbul en 1919, il est exilé par les Anglais à Malte. A son retour d'exil, il passe en Anatolie et se joint au mouvement kémaliste. En 1923, il devient député de Kars à la Grande Assemblée Nationale. En 1930, il est l'un des fondateurs du Parti Républicain Libéral (*Serbest Cumhuriyet Fırkası*), lieu de ralliement des mécontents du régime kémaliste. Il a été l'un des intellectuels les plus proches d'Akçura à l'époque de *Türk Yurdu* et dans les premières années du kémalisme.

Ziya Gökalp, mi-kurde, né à Diyarbakır en 1876, est considéré comme le premier professeur de sociologie de l'Empire, un grand philosophe et l'idéologue du CUP et du nationalisme turc. Ces idées ont fortement influencé la jeune République et il est certain que sa mort prématurée la priva de la stimulation d'un idéologue tout dévoué.

Selon lui, les nations passent par trois stades de développement. Le premier est celui des communautés tribales où la langue et la race tiennent la première place. Puis viennent les communautés religieuses, basées sur l'unité religieuse. Et enfin, vient la nation, dans laquelle doivent exister les concepts de base de culture et de civilisation. Une nation peut changer de civilisation, mais elle ne peut pas changer de culture sans perdre son identité. Gökalp favorisa l'adoption des modèles occidentaux et de la technique, sans abandonner les éléments de culture et d'identité nationales. Ainsi il pensait qu'il fallait remplacer la langue ottomane très complexe par son mélange de turc, d'arabe et de persan, par la langue turque plus simple et la grammaire du peuple<sup>89</sup>. Les idées développées par Ziya Gökalp ont donc très profondément influencée la politique menée par Mustafa Kemal.

Benedict Anderson donne de la nation la définition suivante: *une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine*<sup>90</sup>. La nation turque n'existait pas sous l'Empire ottoman pluriethnique, Atatürk l'a imaginée, dans un espace limité aux frontières déterminées lors du Traité de Lausanne en 1923 qui sont à peu de choses près celles de la Turquie actuelle. Il a dû créer la culture nationale.

89. S. J. Shaw, E. K. Shaw, 1995, p. 301-304.

90. Benedict Anderson, 1996, p. 19.

S'appuyant sur un fait, résultant de l'évolution de la population anatolienne qui était devenue majoritairement musulmane, il a facilement assimilé musulman à Turc et cela d'autant plus facilement que le concept de nationalité n'existait pas dans l'Empire mais était remplacé par l'appartenance religieuse. Pour aiguïser la conscience nationale de la Turquie désormais turque (et non plus ottomane), pour rompre avec la religion musulmane qui imprégnait la société, Mustafa Kemal décréta la romanisation forcée, signe de la sécularisation et de la modernisation à l'occidentale de la nouvelle Turquie.

#### LE RÔLE DES MINORITÉS DANS LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

La composition du premier Parlement Ottoman en 1876 était extrêmement varié : sur 125 députés 77 étaient musulmans, 44 chrétiens et 4 juifs<sup>91</sup>. En dépit de la suspension du Parlement en 1878, les non-musulmans ont continué à être bien représentés dans l'administration centrale et régionale. De même les écoles supérieures destinées à la formation du personnel militaire et des fonctionnaires continuèrent à attirer des étudiants de tout l'Empire. Ainsi une élite impériale se formait, composée d'Albanais, de Macédoniens, de Grecs, d'Arméniens, de divers groupes musulmans de l'Empire Russe, d'Arabes de Bagdad, de Syrie et de Palestine, de Kurdes et de Turcs, qui partageaient la même doctrine de l'Ottomanisme<sup>92</sup>.

Parallèlement, lors de la guerre de 1877-78, la perte des possessions de l'Empire en Europe et au Caucase provoqua l'immigration d'un million de personnes en Anatolie. Cela eut pour conséquence de modifier l'équilibre ethnique d'une population qui n'était que de dix à douze millions d'habitants. Par ailleurs, ces émigrés arrivaient de régions économiquement plus développées, techniquement plus en avance et elles étaient mieux éduquées que les musulmans anatoliens. Ces populations ne restaient pas repliées sur leur groupe, mais les mariages, entre gens de diverses origines géographiques et ethniques, étaient courants. Par contre la religion était une barrière pour le mariage et les mariages mixtes (chrétiens-musulmans) étaient rares. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les populations vivaient isolées dans les villages ou dans des quartiers urbains où existait la ségrégation. Mais avec l'accroissement des mouvements de population du fait des changements économiques et de l'urbanisation, les différenciations sociales entre les groupes devinrent évidentes. Les niveaux de vie, les systèmes d'éducation par-delà les pratiques religieuses, l'activité des missionnaires qui ignoraient les musulmans, contribuèrent à réveiller la conscience ethnique des groupes. Les musulmans commençaient à découvrir leur retard.

---

91. Hasan Kayalı, 1995, p. 265-286.

92. Çağlar Keyder, 1997, p. 35.

Cette prise de conscience fut manipulée par les nouveaux immigrants de Russie et des Balkans<sup>93</sup>.

Lorsqu'en 1908 le Comité Union et Progrès réinstalla la Constitution (figure 4) et que le Sultan accepta un Parlement, celui qui fut élu reflétait la multiplicité ethnique de la population mais non la proportionnalité<sup>94</sup>.

Le résultat de ces idéologies fut le développement, parmi l'élite intellectuelle, de l'idée que les populations turcophones de l'Empire ottoman pourraient redécouvrir leur identité nationale et raciale perdue et par là même sauver l'Empire de la ruine. Pour les Jeunes-Turcs du Comité Union et Progrès fidèles à cette idéologie, tous les Ottomans, quelles que soient leur race, leur religion et leur nationalité devraient s'unir. Pourtant devant l'échec du gouvernement d'unir les divers peuples, après les rébellions en Macédoine, dans les provinces arméniennes, en Albanie et au Yémen, un petit groupe de Turcs, y compris des membres influents du CUP, commencèrent à croire que la seule voie possible pour sauver l'empire serait le turquisme, le pan-turquisme et le nationalisme turc. Kemal Bey associé à Ziya Bey, l'idéologue du nationalisme turc, formèrent alors un Comité à part à Salonique, où fut discutée pendant des mois dans ses moindres détails la question du nationalisme turc. Le groupe annonça la fondation d'une nouvelle langue, d'une nouvelle littérature et d'une nouvelle et pure civilisation turque. Il fallait épurer la langue des mots arabes et persans et revenir à des mots et expressions empruntés à l'ancienne littérature turque<sup>95</sup>. Le pan-turquisme et le nationalisme turc étaient diffusés dans les revues comme *Türk Derneği*, *Genç Kalemler*, *Türk Yurdu* et *Türk Ocağı*. Les principales contributions dans *Türk Derneği* étaient dues à des auteurs originaires d'Asie centrale. Dans *Türk Yurdu*, la revue la plus nationaliste de l'époque, écrivaient essentiellement des émigrés turcophones de Russie, comme Yusuf Akçuraoğlu et Hüzeyinzade Ali, pour la promotion du Turquisme ; mais on y trouvait aussi des articles de Ziya Gökalp et de Fuat Köprülü, un érudit ottoman<sup>96</sup>.

À la fin de la Première Guerre mondiale, il est apparu clairement que l'Ottomanisme était mort, de même que la défaite de la Turquie avait conduit à enterrer le mythe de l'État ottoman, porteur du flambeau de l'islam. Pourtant, Mustafa Kemal qui avait combattu les Alliés apparaissait comme le champion du patriotisme islamique ottoman. Les notables anatoliens le reconnaissaient comme le défenseur de la foi musulmane tout comme les musulmans indiens qui le soutenaient financièrement<sup>97</sup>.

93. Çağlar Keyder, 1997, p. 36.

94. Hasan Kayalı, 1997, p. 66.

95. A. L. Macfie, 1998, p. 87-88.

96. A. L. Macfie, 1998, p. 90.

97. Şerif Mardin, 1997, p. 116.

Figure 4 - Réinstallation de la constitution en 1908



Cette position patriotique islamique a été mise en avant par Mustafa Kemal durant le mouvement de résistance de 1919-1922 qui a très bien su exploiter l'ambiguïté du terme *millet*. Si au départ ce terme désignait les groupes religieux dans l'Empire, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle il s'apparentait plutôt au terme français de *nation*. C'est dans ce sens qu'il a été utilisé pour promouvoir le droit des nationalités qui constituaient l'Empire et l'idée d'une Nation Turque à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les troupes kurdes ont joué un rôle important dans la reconquête de l'Anatolie. Mustafa Kemal inspirait confiance aux Kurdes qui ont très vite compris au Traité de Sèvres que les Alliés étaient les amis des Arméniens et non des Kurdes. Ainsi les chefs kurdes protestèrent en envoyant des télégrammes à la Conférence de la Paix en novembre 1919 pour refuser leur séparation d'avec les Turcs<sup>98</sup>.

Déjà en mai 1919 lorsque Mustafa Kemal, envoyé pour une inspection dans l'Est, décida d'organiser la résistance, il réunit deux congrès où il posa les bases d'un nouveau gouvernement. Le premier se tint à Erzurum (juillet-août 1919) avec seulement les représentants des provinces de l'Est. Un comité représentatif comprenant des Kurdes fut élu, qui devait agir comme gouvernement provisoire. Le second congrès tenu à Sivas en septembre 1919, rassemblait des représentants de toute la Turquie. La demande était la préservation de l'intégrité du territoire musulman de

98. Martin van Bruinessen, 1992, p. 279.

l'Empire et l'indépendance nationale avec la volonté de défense de ces idées même si Istanbul était obligé de céder<sup>99</sup>. Lors des élections, des candidats kémalistes y compris au Kurdistan furent élus<sup>100</sup>.

Le Parlement nationaliste à Ankara (23 avril 1920) comprenait 75 députés kurdes. Le 20 janvier 1921, l'assemblée promulgua une constitution pour la nouvelle Turquie, dans laquelle le premier article proclamait la souveraineté du peuple.

C'est avec l'aide des unités de l'armée ottomane stationnées en Anatolie, de la Grande Assemblée nationale et de la majorité de la population turque musulmane de la région, y compris les Kurdes, que Mustafa Kemal put battre l'armée du Califat envoyée contre lui par le Sultan. L'armistice de Mudania du 11 octobre 1922 concédait la plupart des revendications des nationalistes<sup>101</sup>.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1922, l'assemblée votait la séparation du califat du sultanat. Le 29 octobre 1923, la république fut proclamée, le 3 mars 1924, le Califat fut aboli.

À côté du nationalisme et du sécularisme, le populisme devint une autre pierre angulaire du nouveau régime. L'idée de base était que, tous les citoyens étaient égaux, quels que soient leur religion, leur rang, leur classe, leur profession. Le populisme devint la justification idéologique de la politique de construction nationale qui niait par conséquent l'existence d'une culture différente pour les Kurdes, ou les Laz ou les Circassiens, ou pour toute autre minorité. Les Kurdes devinrent des Turcs par décret et les historiens furent chargés de produire des preuves « scientifiques » de l'identité des deux nations. Pour la lutte contre le féodalisme, les grands propriétaires terriens de l'Est furent expropriés par une loi. Les terres expropriées furent données non pas aux Kurdes sans terre, mais aux Turcs ou aux populations turquifiées tels les musulmans des Balkans (*muhacir*). Dès 1923-24 plusieurs chefs de confrérie (*cheikhs*) et chefs de tribus (*agha*) furent déplacés<sup>102</sup>.

Une autre minorité, qui habitait le Nord de l'Anatolie, a participé à la construction de l'État-nation, celle des Laz. Les Laz parlent une langue caucasienne proche du géorgien. Installés sur les bords de la mer Noire depuis des centaines d'années, ils étaient de redoutables guerriers dans l'Empire (figure 5). Atatürk a perpétué les traditions des Laz de service à l'État, en les utilisant en grand nombre dans les services secrets.

99. Bernard Lewis, 1968, p. 248-249.

100. Martin van Bruinessen, 1992, p. 272-273.

101. A. L. Macfie, 1998, p. 191.

102. Martin van Bruinessen, 1992, p. 274.



Figure 5 - Groupe de Laz



## LA SITUATION AUJOURD'HUI : LE TRAITEMENT DES MINORITÉS DANS LE DISCOURS POLITIQUE TURC

Qu'en est-il aujourd'hui de la construction nationale ? Est-elle achevée quatre-vingt ans après la chute de l'Empire ottoman ? La politique assimilationniste de l'État turc a-t-elle réussi à construire un véritable État-nation comme le voulait Atatürk ? Les minorités aujourd'hui ne correspondent plus uniquement à la définition du Traité de Lausanne. De quelles minorités parle-t-on<sup>103</sup> ? Des minorités ethniques ? Des minorités religieuses ? L'État turc n'apprécie pas le terme de minorités, puisqu'il défend l'homogénéité de la Nation. Les Kurdes ? Il ne peut plus les ignorer aujourd'hui, alors que jusqu'à récemment, ils étaient des « Turcs des montagnes » qui avaient oublié leur langue, la langue turque, la seule autorisée. Les autres minorités ethniques, les autorités « ignorent » leur existence car elles ne posent pas de problèmes identitaires. Les Laz, qui sont totalement intégrés, continuent pourtant à parler leur langue dans la région orientale de la Mer Noire. Pourtant en 1997, leur meilleur avocat, un écrivain, le seul qui savait écrire parfaitement en laz, a disparu dans un « accident de la circulation »<sup>104</sup>.

103. Pour une approche sur les minorités, voir : Yves Plasseraud, 1998, Ted Robert Gurr, 1998, Athena S. Leoussi, 2000, p. 182-184.

104. La langue laz a adopté un alphabet latin qui compte 37 lettres, y compris les lettres avec signes diacritiques. Aujourd'hui, il y aurait, en Turquie, environ trois cents personnes capable d'écrire en laz, (selon un entretien réalisé dans la région de Rize en août 1999). C'est dire la menace qui pèse sur la préservation de la langue.

Les Circassiens, eux, sont tellement assimilés qu'ils ont oublié leur langue, tout juste se souviennent-ils de leur folklore<sup>105</sup>, alors qu'ils étaient plusieurs millions au début du XX<sup>e</sup> siècle, à s'être réfugiés dans l'Empire ottoman.

Il est clair, qu'il existe une très riche diversité ethnique en Turquie (72,5 nationalités, « *milyet* »)<sup>106</sup>. La langue parlée officiellement et la seule langue enseignée dans les écoles primaires publiques est bien la langue turque. La religion reconnue par l'État turc est l'islam de rite sunnite, puisqu'il existe une Direction des Affaires religieuses qui le subventionne (les Imams étant des fonctionnaires), ce qui permet à l'État de contrôler la religion. Mais dans ces conditions que deviennent les 30 % d'alevis ignorés par l'État et haïs par la majorité sunnite ? Chaque groupe communautaire a une histoire propre, reconnue par eux et par les autres. Mais si chaque groupe ethnique devait être défini comme une minorité, cela poserait inévitablement la question : Qui est Turc ? et rendrait plutôt difficile d'identifier ce que serait la majorité en Turquie. Une définition conceptuelle de la majorité<sup>107</sup> semble dépendre beaucoup de la nature de l'identité de la minorité étudiée. Selon Smith<sup>108</sup>, le nationalisme donne une direction politique à l'ethnicité. Une langue, une religion, et une race communes sont quelques uns des attributs importants de l'ethnicité et des groupes ethniques, bien que le groupe doive être conscient d'être une entité distincte sur les terres de l'ethnicité. Selon G. de Vos<sup>109</sup>, un groupe ethnique est un groupe de gens qui se perçoit lui-même, dont les membres détiennent en commun un ensemble de traditions non partagées avec les autres avec lesquels ils sont en contact<sup>110</sup>.

Ce qui distingue un groupe ethnique d'une nation, c'est que la nation doit avoir une division du travail commune ou une unité économique, des codes légaux communs avec des droits et des devoirs pour tous, et avoir une base territoriale.

#### LES MINORITÉS DEVANT LA CONSTITUTION TURQUE<sup>111</sup> ET LES LOIS ASSOCIÉES

Dans la Constitution de 1982, amendée plusieurs fois depuis (1987, 1995, 1999), un certain nombre d'articles, sous le prétexte de traiter tous les citoyens Turcs de façon égalitaire, d'empêcher la division du pays,

105. Egbert Wesselink, 1996.

106. Peter Alford Andrews (ed.), 1989, p. 18.

107. Dru C. Gladney (ed.), 1998.

108. Anthony D. Smith, 1991, p. 14.

109. G. de Vos, 1975, p. 9.

110. Cette définition est couramment admise par tous les auteurs. Voir la définition de Martin Bulmer dans l'ouvrage d'Athena S. Leoussi, 2000, p. 69.

111. L'édition en français : <http://www.byegm.gov.tr/CONSTITUTION-fr.htm>

cherchent à limiter le droit des Kurdes et des autres minorités, de parler et d'écrire dans leur langue. Même si le mot « Kurde » n'est jamais prononcé, il est en filigrane derrière « aucune langue interdite par la loi... » termes qui reviennent plusieurs fois dans la Constitution et dans différentes lois<sup>112</sup>. Car le problème pour l'État turc vient des Kurdes qui représentent 20 % de la population du pays.

L'État turc avec son territoire et sa nation est un et indivisible. La langue maternelle des citoyens Turcs est le turc (article 3 de la Constitution).

La loi n° 2932 publiée le 22 octobre 1983 a renforcé la Constitution en affirmant, il est interdit de s'exprimer, de diffuser ou de publier des opinions dans toute autre langue que la seule langue officielle de l'État turc. Il est interdit d'utiliser comme langue maternelle une autre langue que le Turc et de porter à des rassemblements et assemblés publics, des pancartes, des banderoles des posters et autres écrits dans une autre langue que le Turc. Ceux qui enfreignent la loi risquent de six mois à deux ans de prison. Cette loi vise la langue kurde et ce d'autant plus, que le kurde est reconnu langue seconde en Irak. Pour l'État turc, il est interdit de se livrer à la diffusion de langues interdites par la loi. Les soi-disant langues interdites par la loi ne sont jamais citées.

*L'article 14 de la Constitution (Chapitre 2)* stipule qu'il est interdit de violer l'intégrité de l'État dans son territoire et sa nation, de mettre en danger l'existence de l'État turc et de la République, de détruire les droits fondamentaux et les libertés, de placer le gouvernement de l'État sous le contrôle d'un individu ou d'un groupe, ou d'établir l'hégémonie d'une classe sociale sur les autres, ou de créer une discrimination sur la base d'une langue, d'une race, d'une religion ou d'une secte ou d'établir par tout autre moyen un système de gouvernement basé sur ces concepts et idées. Il est donc inimaginable d'envisager la création d'une province autonome.

*L'article 26 (Chapitre 2)* précise que si la liberté d'expression (orale, écrite ou par le biais de n'importe quel media) existe, elle ne peut s'exercer à l'aide d'une langue interdite par la loi. Il s'agit toujours du kurde qui est interdit par la loi depuis 1924<sup>113</sup>.

La presse est libre, mais les publications ne doivent pas être faites dans une langue interdite par la loi (article 28)<sup>114</sup>.

---

112. Salih Akin, 1997, p. 69-79.

113. Cette loi interdit toutes les écoles, associations et publications kurdes, en même temps que l'usage écrit du kurde dans la communication. Voir les travaux de Salih Akin, 1999, p. 89.

114. Gérard Chaliand, 1992, p. 66.

*L'article 42 (Chapitre 3)* stipule qu'aucune langue autre que le Turc ne peut être enseignée comme langue maternelle aux citoyens turcs dans toute institution d'enseignement ou de formation. Les langues étrangères enseignées dans ces mêmes établissements sont déterminées par la loi.

*La loi sur l'éducation et l'enseignement des langues étrangères (N° 2923)* indique que la langue maternelle des citoyens turcs ne peut être enseignée autrement qu'en turc.

La décision N° 92/2788, parue au Journal Officiel, du 20 mars 1992 précise les langues étrangères qui peuvent être enseignées dans les écoles publiques et privées : anglais, français, allemand, russe, italien, espagnol, arabe, japonais et chinois. Ce qui tendrait à signifier que toute autre langue est interdite par la loi.

Pourtant les langues des civilisations hittites et sumériennes sont enseignées dans les universités, sans aucune autorisation. Des ouvrages sur les langues turques sont publiés par le Ministère de la Culture, tel le dictionnaire des langues turciques ou une revue de « Recherches sur les Langues Turques », mais il ne s'agit pas de « langues étrangères » !

*L'article 66 (Chapitre 4)* de la Constitution dit que quiconque est lié à l'État turc par le lien de la citoyenneté est un Turc. L'enfant d'un père turc ou d'une mère turque est un Turc.

Dans *la loi des partis politiques (Siyasi Partiler Kanunu (N° 2820)*, adoptée le 26 avril 1982), *l'article 81* sur la prévention de création de partis de minorités précise que :

- Les partis politiques ne peuvent pas affirmer que des minorités basées sur des différences de langues, de religions, de races, de confessions, de nations,... existent dans la République Turque.
- Les partis politiques ne peuvent pas utiliser une autre langue que le Turc dans les statuts et programmes écrits du parti, dans les congrès, les réunions, ni sur des bandes magnétiques, ou tout autre support.

*L'article 8* de la loi anti-terroriste qui est entrée en vigueur en avril 1991 permettait de considérer les universitaires, les intellectuels et les journalistes qui parlaient franchement des droits des Kurdes, d'être engagés dans des actions terroristes. De même sous *l'article 312 du Code pénal Turc*, le moindre soutien verbal ou écrit aux droits des Kurdes pouvait conduire à être accusé de provoquer la haine et l'animosité entre les groupes de différentes races, religions, régions ou classes sociales<sup>115</sup>.

---

115. Mickael Gunter, 1997, p. 10.

**La loi sur l'administration provinciale *İdaresi Kanunu* (N° 5442, adoptée le 10 juin 1949)**

*Article 2/d/2 (Amendé en 1959: 7267)*

Les noms de villages qui ne sont pas turcs et qui donnent lieu à confusion doivent être changés, le plus rapidement possible par le Ministre de l'Intérieur après avoir reçu l'opinion du Comité provincial permanent. Ce type de changement est intervenu plusieurs fois depuis la création de la République. Lors de l'une des dernières tentatives, ce sont 12 861 noms sur les 34 957 agglomérations de Turquie qui ont été modifiées. Plus de 80 % de ces innovations se sont produites dans l'Anatolie du Sud-Est<sup>116</sup>.

**OÙ EN EST L'ÉTAT-NATION TURC?**

L'erreur fondamentale de Mustafa Kemal est d'avoir cru que l'éducation séculière comme ressource et le nationalisme comme idéologie pouvaient être ensemble un substitut de l'islam et que ces deux fondations de la République turque pourraient remplir pour tous les fonctions de l'islam. En réalité ce nouveau couple, éducation et nationalisme, ne parvint pas à rassembler les ressources d'une expérience narrative, de construction d'une identité personnelle et de mystère que l'islam pouvait procurer<sup>117</sup>.

Les sociétés monolingues (ou plus exactement monoculturelles) ou composées de plusieurs blocs monolingues, dépourvues de cette conscience « méta-culturelle » qui fait la richesse des groupes polyglottes, s'étiolent, se dessèchent et parfois s'engagent dans la voie sans issue du nationalisme xénophobe. En ce qui concerne la cohabitation inter-étatique, la pire menace qui guette un État est sans doute, aujourd'hui de parvenir à réaliser l'idéal théorique de l'État national, l'État monoculturel<sup>118</sup>.

Les désordres ethniques et nationaux, auxquels on assiste aujourd'hui universellement, sont sans doute, comme on a pu le constater, moins dûs au déchaînement incontrôlé d'un excès d'identité, qu'à l'effet différé d'une insuffisante reconnaissance identitaire (le besoin de dignité) et à une frustration en matière de reconnaissance des cultures d'origine<sup>119</sup>.

La politique minoritaire actuelle du gouvernement turc est contenue dans le traité de Lausanne qui forme la base légale de la reconnaissance internationale de la Turquie en tant qu'État indépendant. Le traité emploie le terme de minorité seulement pour les non musulmans vivant en Turquie,

---

116. Gérard Chaliand, 1992, p. 76.

117. Şerif Mardin, 1997, p. 126.

118. Yves Plasseraud, 2000, p. 99.

119. Yves Plasseraud, 2000, p. 97.

sans les distinguer par la langue, la zone géographique ou la religion. Les articles 37 à 44 du traité stipulent les principes de base pour la protection des minorités, qui incluent le droit d'utiliser leur propre langue, d'avoir leurs propres écoles, et de maintenir leurs institutions sociales et religieuses.

L'usage de la religion comme seul critère pour la définition de la minorité vient du système des *millet* ottoman. « *Millet* » qui est le mot turc pour « nation » avait un sens très différent autrefois. La nationalité dans le système ottoman était déterminée sur l'appartenance à la communauté religieuse de la personne. Ainsi les musulmans appartenaient à la communauté de l'islam et étaient sujets du Sultan, qui était aussi leur calife. Ils s'identifiaient eux-mêmes comme musulmans, sans tenir compte du fait qu'ils pouvaient être albanais, arabes, bosniaques, circassiens, kurdes, laz, ou turcs. Pour la majorité des musulmans, l'identité ethnique et nationale, dans les sens occidentaux des mots, n'étaient pas aussi nettes que les affiliations religieuses, au moins jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Sous le système des *millet*, l'identité des non musulmans était aussi fonction des communautés religieuses auxquelles ils appartenaient. Par exemple, ils étaient considérés comme Grecs s'ils appartenaient à l'Église orthodoxe ou Juifs s'ils professaient le judaïsme.

Le Traité de Lausanne prévoyait pour tous les citoyens musulmans de Turquie une identité nationale turque avec cependant des droits culturels pour les non-turcophones (article 39, alinéas 4 et 5). Tout citoyen turc est libre d'utiliser la langue de son choix dans ses relations privées, le commerce, la religion, la presse ou dans tout autre publication ou dans les réunions publiques. Nonobstant l'existence de la langue officielle, toutes facultés appropriées devront être données aux ressortissants turcs non turcophones pour l'usage oral de leur propre langue devant les tribunaux. Mais cet article qui vise à préserver toutes les minorités, qu'elles soient musulmanes ou non, a été oublié. Les pères fondateurs de la République turque ont visé à transformer la société théocratique et cosmopolite ottomane en une société moderne séculière et homogène. Ils ont pensé arriver à cela par le biais du nationalisme turc, qui donnerait un sens à l'identité nationale et créerait une culture civique commune. En dehors des citoyens de Turquie qui appartenaient aux minorités non musulmanes, chacun était considéré comme Turc. En conséquence de quoi, pour l'État turc, ces Turcs constituaient la majorité. Du milieu des années vingt jusqu'à la fin des années quatre-vingt, l'État turc a nié l'existence de Kurdes sur son territoire. Pourtant chaque fois que l'État turc a dû discuter de la question kurde<sup>120</sup>, il en a toujours parlé en termes de politique réactionnaire, de résistance tribale, ou de retard régional, mais jamais en terme de question

120. Pour la question kurde, voir Henri J. Barkey, Graham E. Fuller, 1998 ; Kemal Kirişçi, Gareth M. Winrow, 1997.

ethno-politique<sup>121</sup>. Après l'établissement de l'État-nation, l'État n'eut de cesse que de détruire l'existence tribale par la force, afin d'amener ses membres à l'esprit de turcité et à l'esprit de civilisation et de les disperser dans les régions de l'Ouest<sup>122</sup>. L'autorité tribale s'opposait en tant que pouvoir à l'autorité centrale et également à l'unité nationale en exaltant la division ethnique et en poussant au séparatisme. L'assimilation et le déplacement des populations kurdes devaient conduire à l'unité nationale et à la négation officielle de l'identité kurde.

Il est certain que de telles définitions, auxquelles il faut ajouter le désir de construire une identité nationale, s'opposaient à la reconnaissance des nombreuses identités ethniques qui étaient sur le sol de la République turque. Avec la guerre froide, l'attitude du pouvoir central ne fit que se durcir : il était interdit d'imaginer une Turquie ethniquement non homogène sous peine d'être considéré comme un traître et un partisan du camp communiste. Tout ce qui pouvait menacer l'unité de la Turquie était condamné par l'État turc. En ce qui concerne les Kurdes, le pouvoir dominant turc a inventé un argument disant que les Kurdes sont des Turcs qui ont oublié leur turcité. Le mot « Kurde » a même été interdit, si on parlait d'eux, on les désignait comme « les Turcs des montagnes ».

De même il était également interdit de s'intéresser aux Turcs des autres pays, car Mustafa Kemal avait banni le pan-turquisme. Et donc ceux qui tentaient de s'intéresser aux autres Turcs étaient autant suspectés que ceux qui parlaient d'ethnicité. La volonté des fondateurs de la Turquie moderne était de s'éloigner du pan-turquisme. Seuls les Turcs d'Allemagne, de Chypre, et de Thrace occidentale méritaient quelque attention.

La chute du communisme et les violents conflits, qui lui ont succédé, ont révélé aux Turcs la réalité du monde avec ses minorités et leurs problèmes de reconnaissance. En 1989, avec l'afflux de plus de 300 000 Turcs de Bulgarie, les Turcs découvrirent l'existence de Turcs dans un pays voisin qu'ils avaient longtemps cru homogène. De la même façon, l'arrivée massive en 1988 et en 1991 de réfugiés kurdes du Nord de l'Irak joua un rôle important en précipitant des discussions ouvertes sur les Kurdes en général, comme sur les Kurdes en Turquie. En même temps le public en Turquie, à travers les médias, se trouva confronté à une grande variété de communautés ethniques, allant des Tchétchènes aux Meskètes, qui disaient avoir des liens avec les Turcs.

Avec l'annonce par le gouvernement turc de l'existence d'un monde turc s'étendant de la mer Adriatique à la Grande Muraille de Chine, les

---

121. Mesut Yegen, 1996, p. 216.

122. Sabri Cigerli, 1999, p. 110-112.

racines ethniques et culturelles reprirent beaucoup d'importance dans le public. Parallèlement Tansu Çiller au cours d'une réunion de l'OTAN à Bruxelles déclara qu'il y avait 24 groupes ethniques en Turquie (1994). Ce qui est loin du compte fait par Andrews qui en répertorie 47<sup>123</sup> ou 72,5 admises selon une opinion populaire (*Türkiye'de yetmişiki buçuk millet var*), la demie étant réservée aux tsiganes.

† Pour T. H. Eriksen<sup>124</sup>, l'ethnicité est essentiellement un aspect d'une relation, non pas une propriété d'un groupe. Donc dans le cas qui nous occupe, c'est la nature de la relation entre un groupe ethnique minoritaire et la majorité qui devient critique. Des individus peuvent avoir différentes identités selon le contexte. Comme l'écrit Patrice Meyer-Bisch, l'appartenance à une communauté culturelle est multiple et changeante. Choisir entre une humanité et une autre, c'est se mutiler<sup>125</sup>. Ainsi, si les « Turcs » d'origine albanaise, bosniaque, pomak, circassienne, ... préfèrent mettre en avant leur identité nationale turque, c'est peut-être à cause de la croissance du nombre de Kurdes et de leur présence dans tout le pays, alors qu'auparavant ils étaient plus concentrés dans une région. De tels Turcs peuvent être considérés comme une partie de la majorité parce qu'ils trouvent plus confortable de ne pas politiser leurs différences ethniques.

La même chose peut être appliquée à quelques Kurdes de Turquie. Un nombre croissant de Kurdes demandent la reconnaissance de leurs différences ethniques avec le respect de leur culture, de leur langue, et de leur identité. Un groupe plus restreint de Kurdes radicaux demande une nation ou une autonomie locale. En clair, la différence entre les Kurdes et les autres groupes en Turquie est la focalisation d'une mobilisation politique et la défense de leurs propres intérêts.

## CONCLUSION: UNE CARTE POLITIQUE CALQUÉE SUR LA CARTE ETHNO-CULTURELLE

Il est intéressant de noter que la carte politique de la Turquie de la fin du XX<sup>e</sup> siècle est en partie calquée sur ces différences ethniques, tribales et communautaires.

L'exemple le plus frappant est sans doute réalisé dans les départements voisins de Tunceli et de Bingöl, en Anatolie orientale, et tous deux peuplés essentiellement de Kurdes de la tribu des Zazas. Or à Tunceli le parti islamiste obtient, en 1995, son score le plus faible de tout le pays (2,7 %) et à Bingöl son taux le plus fort (51,6 %). Mais à Tunceli les Zazas

123. Peter Alford Andrews, 1989, 659 p.

124. T. H. Eriksen, 1993, p. 12.

125. Patrice Meyer-Bisch, 1994, p. 444



sont alevites et à Bingöl ils sont sunnites donc musulmans orthodoxes. Bien que Bingöl soit peuplé à plus de 90 % de Kurdes, seulement 7,1 % ont voté pour le HADEP (le Parti de la Démocratie du Peuple) alors qu'à Tunceli cette proportion passe à 16,9 %. De même à Tunceli 16,6 % des votes se sont portés sur des indépendants, à Bingöl aucun. À Tunceli 23,4 % des votes (second score derrière Erzincan) sont en faveur du CHP (le Parti Républicain du Peuple) qui reçoit l'appui des *alevites*, car il se dit un parti laïque. L'autre parti de gauche, le DSP (le Parti de la Gauche Démocratique), hostile à la politique d'ouverture envers les Kurdes obtient son taux le plus bas à Bingöl et 3,8 % à Tunceli<sup>126</sup>.

Il y a en Turquie une imbrication entre les ethnies, les communautés et leur détermination politique propre, les Kurdes étant les plus difficiles à intégrer car ils représentent l'ethnie la plus nombreuse et celle qui pose problème au régime d'Ankara, tant pour des raisons culturelles, qu'économiques ou politiques.

Ce qui est sûr, c'est que l'État turc ne fait pas de discrimination ethnique ou religieuse lorsqu'il recrute un fonctionnaire ou un ministre<sup>127</sup>. Pourtant chacun veut pouvoir affirmer son identité ethnique et/ou religieuse. Une minorité religieuse, les *alevites*, qui représentent de 20 à 30 % de la population est une particularité turque. Les *alevites* sont des laïques<sup>128</sup> : ils ne vont pas à la mosquée, ne font pas la prière cinq fois par jour, ne font pas le ramadan, et les femmes ne sont pas voilées. Ils sont aussi les ardents défenseurs du kémalisme. Ils ont participé activement à la construction de l'État-nation et à la lutte pour le maintien d'un État laïque défini par Atatürk. Ils revendiquent le droit d'intégrer la Direction des Affaires religieuses et d'obtenir des crédits pour construire leurs *cem evi* (Maison du Peuple), lieu où ils se réunissent.

« L'identité est à la fois le droit à la différence et le droit à la particularité, mais aussi le droit à l'universalité »<sup>129</sup>. « Il s'agit de dissocier nettement l'État de droit de l'État-nation bien souvent usurpateur de l'identité populaire. La fonction de l'État de droit est d'être au service des identités qui constituent l'unité nationale plurielle... Les dimensions culturelles des

126. Nous ne donnons ici qu'un seul exemple, car une étude détaillée est en cours.

127. Tugurt Özal, qui fut Président de la République turque de 1989 à 1993, présentait en 1991, à une délégation française qu'il recevait, une dizaine de ses collaborateurs dont les origines étaient variées : Circassien, Bosniaque, Géorgien, Laz, Arabe, Azeri, Kurde, Albanais, Crétois, cité par Éric Rouleau, 1996, p. 137.

128. Ils sont considérés comme des musulmans, (de rite chiite, puisqu'il croit en Ali, le gendre du prophète), par l'État, qui refuse encore de reconnaître leur spécificité. Les Alevites se retrouvent à la fois parmi les Kurdes et les Turcs. Cette croyance s'est principalement développée dans la Turquie rurale.

129. Patrice Meyer-Bisch, 1994, p. 446.

droits de l'homme sont fondamentales pour la reconnaissance des droits des peuples puisqu'elles conditionnent leur existence même »<sup>130</sup>.

Il s'agit de considérer la complexité de l'unité de la nation qui tient dans la richesse des interférences entre des particularités<sup>131</sup>. Ce n'est pas cette complexité ethnique qui devrait empêcher la Turquie de se construire et de réaliser les progrès que l'Europe attend d'elle pour rejoindre l'Union.

À la question posée au début de cette réflexion : la Turquie est-elle devenue un véritable État-nation, il est possible de répondre par oui. Mais étant donné que l'État-nation a été imposé dans un temps très court, la Turquie n'est encore pas prête à accepter une certaine hétérogénéité qui fait la richesse des nations, puisque la question kurde n'a toujours pas trouvé de solution et que les autres minorités n'ont pas plus le droit à « l'existence », si ce n'est à travers leur folklore. Aucune langue minoritaire ne peut être apprise. Aucun écrit, si minime soit-il ne peut être publié, ni même affiché en Turquie. La mosaïque ethno-culturelle n'a pas disparu de l'Anatolie comme le voulait Atatürk, ce qui n'a pas empêché toutes ces minorités de participer à la construction de la Turquie moderne. Peut-on imaginer une prochaine ouverture aux minorités dans une Turquie qui aspire à entrer dans l'Union Européenne ?

---

130. Patrice Meyer-Bisch, 1994, p. 447.

131. Patrice Meyer-Bisch, 1994, p. 449.

## Bibliographies

AKGÜNDÜZ Ahmet, Migration to and from Turkey, 1783-1960: Types, Numbers and Ethno-Religious Dimensions, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1998, vol. 24, n° 1, p. 97-120.

AKİN Salih, Le kurde devant les tribunaux: France et Turquie, in Hervé Guillourel et Geneviève Koubi (sous la dir. de), *Langues et Droits. Langues du droit, droit des langues*, Bruxelles, Bruylant, 1999, p. 87-95.

AKİN Salih (sous la dir. de), *Noms et re-noms: la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Rouen, Université de Rouen, 1999, 287 p., (collection Dyalang).

AKİN Salih, Désignation d'une langue innommable dans un texte de loi. Le cas du Kurde dans un texte de loi turque, In Andrée Tabouret-Keller (éd.), *Le nom des Langues I. Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1997, p. 69-79.

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, 215 p.

ANDREWS Peter Alford, *Republik Türkei: Ethnische Minderheiten im ländlichen Raum (The Republic of Turkey: Rural Ethnic Minorities)*. TAVO Nr. AVIII 14, Wiesbaden, Dr Ludwig Reichert, 1987, Carte (2 feuilles).

ANDREWS Peter Alford (ed.), *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*. Wiesbaden, Dr Ludwig Reichert, 1989, 659 p.

BARKAN Ömer Lütfi, Caractère religieux et caractère séculier des institutions ottomanes, in Jean-Louis Bacqué-Grammont, Paul Dumont, (coordination), *Contributions à l'histoire économique et sociale de l'Empire ottoman*. Paris-Louvain, 1983, p. 12-58, (Turcica III).

BARKEY Henri J., FULLER Graham E., *Turkey's Kurdish Question*. Boston, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 1998, 239 p., (Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict).

BARKEY Karen, Von HAGEN Mark (ed.), *After Empire. Multiethnic Societies and Nation-Building. The Soviet Union and the Russian, Ottoman and Habsburg Empires*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1997, 200 p.

BEHAR Cem, *Osmanli İmparatorluğu'nun ve Türkiye'nin Nüfusu, 1500-1927. The Population of the Ottoman Empire and Turkey*, Ankara, Devlet İstatistik Enstitüsü Matbaası, 1996, 105 p., (Tarihi İstatistikleri Dizisi, Cilt 2 - Historical Statistics Series, Volume 2).

BELDICEANU Nicoara, L'organisation de l'Empire ottoman (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), in Robert Mantran (sous la dir. de), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p.117-138.

BRAUDE B., LEWIS B. (ed.), *Christian and Jews in the Ottoman Empire*, New York, 1982, 2 vol.

BROWN Carl L. (ed.), *Imperial Legacy. The Ottoman Imprint on the Balkans and the Middle East*, New York Chichester, Columbia University Press, 1995, 337 p.

BRUINENEN Martin van, *Agha, Shaikh and State. The Social and Political Structures of Kurdistan*, London, Zed Books, 1992, 373 p.

CHALIAND Gérard, *Le malheur kurde*, Paris, Le Seuil, 1992, 219 p., (L'épreuve des faits).

- CIGERLI Sabri, *Les Kurdes et leur histoire*, Paris, L'Harmattan, 192 p., (Comprendre le Moyen-Orient).
- CORM Georges, *Liban: Les guerres de l'Europe et de l'Orient, 1840-1992*, Paris, Gallimard, 1992, 437 p., (Folio-Actuel n° 29).
- Constitution turque (en français). <http://www.byegm.gov.tr/CONSTITUTION-fr.htm>
- CUINET Vital, *La Turquie d'Asie. Géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure*, Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1890-1900, 4 tomes, 31 fascicules, (3340 pages et cartes h.t.).
- DAVISON Roderic H., « Ottoman Diplomacy and its Legacy », in Leon Carl Brown (ed.), *Imperial Legacy. The Ottoman Imprint on the Balkans and the Middle East*, New York, Columbia University Press, 1995, p. 174-199.
- DERINGIL Selim, Legitimacy Structures in the Ottoman State: The Reign of Abdülhamid II, (1876-1909), *Middle East Studies*, 1991, vol. 23, p. 345-359.
- DERINGIL Selim, From Ottoman to Turk. Self-Image and Social Engineering in Turkey, in Dru C. Gladney (ed.), *Making Majorities. Constituting the Nation, in Japan, Korea, China, Malaysia, Fiji, Turkey and the United States*. Stanford, California, Stanford University Press, 1998, p. 217-226.
- DE VOS George A., ROMANNUCCI-ROSS Lola (ed.), *Ethnic Identity: Creation, Conflict, and Accommodation*, Alta Mira Press, 1995, (3<sup>rd</sup> edition), 400 p.
- DUMONT Paul, La période des Tanzîmât (1839-1878), in Robert Mantran (sous la dir. de), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 459-522.
- ERIKSEN Thomas H., *Ethnicity and Nationalism: Anthropological Perspectives*. London, Chicago, Pluto Press, 1993, 179 p.
- GEORGEON François, *Aux origines du nationalisme Turc. Yusuf Akçura (1876-1935)*, Paris, Éditions ADPF, 1980, 154 p., (Recherche sur les Grandes Civilisations, Synthèse n° 2, Institut d'Études Anatoliennes).
- GEORGEON François. Le dernier sursaut (1878-1908), in: MANTRAN Robert (sous la direction de), *Histoire de l'Empire ottoman*. Paris, Fayard, 1989, p. 523-576.
- GLADNEY Dru C. (ed.), *Making Majorities. Constituting the Nation, in Japan, Korea, China, Malaysia, Fiji, Turkey and the United States*, Stanford, California, Stanford University Press, 1998, 350 p.
- GÖL Ayla, The Construction of a Modern Identity: The Turkish « Imagined Community » versus Ottoman Empire. Texte récupéré en 2000 sur le site Web : <http://www.reading.ac.uk/EIS/research/emc/publications/gol.htm>
- GUNTER Michael, *The Kurds and the Future of Turkey*, New York, San Martin's Press, 184 p.
- GURR Ted Robert, *Minorities at Risk. A Global View of Ethnopolitical Conflicts*, Washington, D.C., United States Institute of Peace Press, 1998 (Fourth Printing), 429 p.
- GURR Ted Robert, SCARRITT James R., *Minorities Rights at Risk. A Global Survey*, *Human Rights Quarterly*, 1989, vol. 11, p. 375-405.
- INALCIK Halil, I and QUATAERT Donald, (eds), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire, 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, 1026 p.
- KARAMAN Lutfullah, Tunalı Hilmi: An outstanding Figure in the Process of Ideological Change from Ottomanism to Turkism, *Middle East Review of International Affairs*, July 1997, Vol. 1, n° 2.

KARPAT Kemal H., *Ottoman Population 1830-1914. Demographic and Social Characteristics*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1985, 245 p.

KARPAT Kemal H., Ottoman Population Records and the Census of 1881-82-1893, *International Journal of Middle East Studies*, 1978, vol. 9, p. 237-274.

KARPAT Kemal H., Population Movements in the Ottoman State in the 19th Century: an outline, in, Jean-Louis Bacqué-Grammont, Paul Dumont, (coordination), *Contributions à l'histoire économique et sociale de l'Empire ottoman*. Paris-Louvain, 1983, p. 385-428, (Turcica III).

KAYALI Hasan, *Arabs and Young Turks. Ottomanism, Arabism, and Islamism in the Ottoman Empire, 1908-1918*, Berkeley, University of California Press, 1997, 291 p.

KAYALI Hasan, Elections and the Electoral Process in the Ottoman Empire, 1876-1919, *International Journal of Middle East Studies*, 1995, vol. 27, p. 265-286.

KAZGAN Gülten, Migratory Movements in the Ottoman Empire and the Turkish Republic from the End of the 18th Century to the Present Day, in *Les migrations internationales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 1980, p. 616-641.

KEVORKIAN Raymond H., PABOUDJIAN Paul B., *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Paris, Les Éditions d'Art et d'Histoire ARHIS, 1992, 603 p.

KEYDER Çağlar. The Ottoman Empire, in Karen Barkey, Mark Von Hagen (ed.), *After Empire. Multiethnic Societies and Nation-Building. The Soviet Union and the Russian, Ottoman and Habsburg Empires*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1997, p. 30-44.

KİRİŞCİ Kemal, Post Second World War Immigration from Balkan Countries to Turkey, *New Perspectives on Turkey*, Spring 1995, n° 12, p. 61-77.

KİRİŞCİ Kemal, Minority/Majority Discourse. The case of the Kurds in Turkey, Dru C. Gladney (ed.), *Making Majorities. Constituting the Nation, in Japan, Korea, China, Malaysia, Fiji, Turkey and the United States*. Stanford, California, Stanford University Press, 1998, p. 227-245.

KİRİŞCİ Kemal, Winrow Gareth M., *The Kurdish Question and Turkey. An Example of a Trans-state Ethnic Conflict*, London, Frank Cass, 1997, 237 p.

LEOUSSI Athena S., *Encyclopaedia of Nationalism*, New Brunswick, London, Transaction Publishers, 2000, 314 p.

LEWIS Bernard, *The Emergence of Modern Turkey*, London, Oxford, New York, Oxford University Press, 1968, 2<sup>nd</sup> edition, 530 p.

LEWIS Bernard, *La formation du Moyen-Orient moderne*, Paris, Aubier, 1995, 269 p., (Histoires).

MAC CARTHY Justin Andrew, *Muslims and Minorities. The Population of Ottoman Anatolia and the End of the Empire*, New York, Londres, 1983, 248 p.

MACFIE A.L., *The End of the Ottoman Empire. 1908-1923*, Harlow, Sussex, Longman, 1998, 258 p., (Turning Points).

MANTRAN Robert (sous la dir. de), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, 813 p.

MARDİN Şerif, The Ottoman Empire, in Karen Barkey, Mark Von Hagen (ed.), *After Empire. Multiethnic Societies and Nation-Building. The Soviet Union and the Russian, Ottoman and Habsburg Empires*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1997, p. 115-128.

MEYER-BISCH Patrice, L'État de droit au service des identités culturelles, *Revue Internationale de Politique Comparée*, 1994, vol. 1, n° 3, p. 441-454.

PANZAC Daniel, L'enjeu du nombre. La population de la Turquie de 1914 à 1927, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* (Aix-en-Provence), 1988, vol. 50, n° 4, p. 45-67.

- PLANHOL Xavier de, *Minorités en Islam. Géographie politique et sociale*, Paris, Flammarion, 1997, 524 p.
- PLASSERAUD Yves, *L'identité*, Paris, Éditions Montchrestien, 2000, 158 p., (coll. Clefs-politique).
- PLASSERAUD Yves, *Les minorités*, Paris, Éditions Montchrestien, 1998, 160 p., (coll. Clefs-politique).
- POULTON Hugh, *Top Hat, Grey Wolf and Crescent. Turkish Nationalism and the Turkish Republic*, London, Hurst & Co, 1997, 350 p.
- QUATAERT D., The Age of Reforms, 1812-1914, in H. Inalcik and D. Quataert (eds), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire, 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 759-943.
- ROULEAU Éric, La Turquie au seuil de l'Europe, *Pôles*, avril-juin 1996, n° 1, p. 136-153.
- SHAW Stanford J., *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey. Vol. 1. Empire of the Gazis. The Rise and the Decline of Ottoman Empire 1280-1808*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 351 p.
- SHAW Stanford J., Ottoman Population Movements during the last Years of the Empire 1885-1914; Some Preliminary Remarks, *The Journal of the Ottoman Studies* (Istanbul), 1980, n° 1, p. 191-205.
- SHAW Stanford J., The Ottoman Census System and Population, 1831-1914. *International Journal of Middle East Studies*, 1978, vol. 9, n° 3, p. 325-338.
- SHAW Stanford J. and SHAW Ezel Kural, *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey. Vol. 2. Reform, Revolution and Republic. The Rise of Modern Turkey 1808-1975*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 518 p.
- SMITH Anthony D., *National Identity*, Reno, Nevada, University of Nevada Press, 1991, 227 p.
- SÜSLÜ Azmi, KIRZIOĞLU Fahrettin, YİNANÇ Refet, HALLAÇOĞLU Yusuf, *Armenians in the History of Turks. Basic Text Book*, Kars, The rectorate of the Kars University, 1995, 310 p., (Publication n° 22).
- SVANBERG Ingvar, *Kazak Refugees in Turkey. A Study of Cultural Persistence and Social Change*, Stockholm, Almqvist and Wiksell International, 1989, 211 p.
- VATIN Nicolas, L'ascension des Ottomans (1451-1512), in Robert Mantran (sous la dir. de), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 81-116.
- VEINSTEIN Gilles, L'Empire dans sa grandeur (XVI<sup>e</sup> siècle), in Robert Mantran (sous la dir. de), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 159-226.
- WESSELINK Egbert, The North Caucasian Diaspora in Turkey, *Writenet Country Papers*, May 1996, 28 p. Site Web: <http://www.unhcr.ch/refworld/country/writenet/writur.htm>
- YEGEN Mesut, The Turkish State Discourse and the Exclusion of Kurdish Identity, *Middle Eastern Studies*, 1996, vol. 32, n° 2,
- ZAMIR Meir, Population Statistics of the Ottoman Empire in 1914 and 1919, *Middle Eastern Studies*, 1981, vol. 17, n° 1, p. 85-106.
- ZÜRCHER Erik, *Turkey, a Modern History*, London, New York, I.B. Tauris & Co Ltd, 1994, 381 p.



La nation comme référence identitaire et communauté d'appartenance majeure a peut-être vécu. Les communautés nationales ont été construites, puis reconstruites, lors de recompositions territoriales, sur des bases nouvelles, du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Quels ont pu être les enjeux et les stratégies des groupes minoritaires qui jusqu'alors jouissaient d'un statut particulier, ou en étaient exclus, parce qu'ils étaient considérés comme différents de par la langue, la religion, l'origine, l'ethnie ?

Deux cas de figure ont été plus particulièrement étudiés : d'une part, des groupes minoritaires religieux – réformés entre autres – et leurs tentatives pour s'inclure dans une communauté d'appartenance nationale ; d'autre part, d'autres groupes dont l'appartenance a été mise en cause après l'effondrement des empires multinationaux, les déplacements de frontières et la montée des nationalismes.

Dans l'Europe actuelle, se trouve alors posé d'une façon nouvelle le problème du rapport entre la permanence de minorités affirmées et les constructions nationales fondées le plus souvent sur le modèle de l'État-nation.

*Les auteurs sont membres d'équipes de recherches du CNRS (UMR 6588 Migrations Internationales, Territorialités et Identités) et Diasporas, Échanges, Identités (UMR 5136 FRAMESPA). L'ouvrage se situe dans le cadre du programme de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine « Lieux, territoires, mémoire ».*

9 782858 923137 22 €

